

Table des matières

1	Direction et secrétariat général	8
1.1	Activités	8
1.1.1	Activités courantes	8
1.1.2	Événements particuliers	8
1.2	Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)	9
1.2.1	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	9
1.2.2	Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries (CDCM)	10
1.2.3	Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJP)	10
1.2.4	Conférence latine des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population (CLAMPP)	10
1.3	Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)	10
1.3.1	Décisions de première instance	10
1.3.2	Décisions sur recours	10
1.3.3	Responsabilité civile	11
1.4	Législation	11
1.4.1	Lois et décrets	11
1.4.2	Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)	11
1.4.3	Règlements et décisions intercantonaux adoptés en 2014	11
2	Police cantonale	12
2.1	Ressources humaines	12
2.1.1	Effectif au 31.12.2014	12
2.1.2	Mouvement de l'effectif	12
2.1.3	Formation et formation continue	12
2.1.4	Cellule «relations humaines»	12
2.1.5	Psychologie du travail	13
2.2	Activité de la Police cantonale	13
2.2.1	Affaires traitées	13
2.2.2	Arrestations	14
2.2.3	Circulation et navigation	14
2.2.4	Convention du lac de Neuchâtel	15
2.2.5	Sécurité et ordre public	15
2.2.6	Stupéfiants	16

2.3	Evénements de l'année 2014	17
2.3.1	Affaires judiciaires particulières traitées par la police de sûreté	17
2.3.2	AIR 14	19
2.3.3	Tour de Romandie	19
2.3.4	Inauguration du Pont de la Poya	19
2.3.5	Actions de prévention	19
2.4	Domaines particuliers	19
2.4.1	Gens du voyage	19
2.4.2	Protection de personnalités	20
2.4.3	Refoulement à l'étranger	20
2.4.4	Maintien de l'ordre	20
2.4.5	Chiens de police	20
2.4.6	Education routière	21
2.4.7	Secteur communication et prévention	21
2.4.8	Bureau des armes et explosifs (BAE)	22
2.4.9	Bureau des entreprises de sécurité	23
2.5	Logistique	23
2.5.1	Informatique et télécommunications	23
2.5.2	Véhicules	24
2.5.3	Intendance	24
2.5.4	Habillement, équipement et armement (HEA)	24
2.5.5	Comptabilité	25
3	Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM)	25
3.1	Protection de la population	25
3.1.1	Activités courantes	25
3.1.2	Organe cantonale de conduite	26
3.1.3	Organes communaux de conduite	26
3.1.4	Plans d'engagement	27
3.1.5	Evénements particuliers	27
3.2	Protection civile	27
3.2.1	Activités courantes	27
3.2.2	Demandes de dispenses	27
3.2.3	Affaires disciplinaires	27
3.2.4	Instruction	28
3.2.5	Organisation	28
3.2.6	Constructions et matériel	29
3.2.7	Evénements particuliers	30

3.3	Administration militaire	30
3.3.1	Activités courantes	30
3.4	Intendance des bâtiments	33
3.4.1	Activités courantes	33
3.4.2	Événements particuliers	34
4	Service de la population et des migrants (SPoMi)	35
<hr/>		
4.1	Police des étrangers	35
4.1.1	Activités courantes	35
4.1.2	Événements particuliers	36
4.2	Domaine de l'asile	36
4.2.1	Activités courantes	36
4.2.2	Événements particuliers	36
4.3	Main-d'œuvre étrangère	36
4.3.1	Activités courantes	36
4.3.2	Événements particuliers	37
4.4	Passeports et cartes d'identité suisses	37
4.4.1	Activités courantes	37
5	Service de la police du commerce (SPoCo)	38
<hr/>		
5.1	Etablissements publics	38
5.1.1	Activités courantes	38
5.1.2	Événements particuliers	39
5.2	Boissons alcooliques	39
5.2.1	Activités courantes	39
5.3	Loteries et collectes	40
5.3.1	Activités courantes	40
5.4	Appareils de jeu	40
5.4.1	Activités courantes	40
5.5	Salons de jeu	40
5.5.1	Activités courantes	40
5.6	Prostitution	40
5.6.1	Activités courantes	40
5.7	Commerce itinérant	41
5.7.1	Activités courantes	41
5.8	Crédit à la consommation	41
5.8.1	Activités courantes	41
5.9	Activité à risque	41
5.9.1	Activités courantes	41

5.10 Poids et mesures	41
5.10.1 Activités courantes	41
5.11 Indication des prix	42
5.11.1 Evénements particuliers	42
6 Service de la justice (SJ)	42
<hr/>	
6.1 Activités	42
6.1.1 Barreau	42
6.1.2 Notariat	42
6.1.3 Assistance judiciaire en matière civile	43
6.1.4 Assistance judiciaire en matière pénale	43
6.1.5 Assistance judiciaire en matière administrative	43
6.1.6 Entraide judiciaire	43
6.1.7 Médiation judiciaire	43
6.1.8 Surveillance des fondations classiques	44
6.1.9 Autres activités	45
7 Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)	45
<hr/>	
7.1 Application des sanctions pénales	45
7.1.1 Peines privatives de liberté et mesures	45
7.1.2 Peines pécuniaires et peines privatives de liberté de substitution	48
7.1.3 Travail d'intérêt général	48
7.1.4 Recours en grâce	48
7.1.5 Recherche de places en détention provisoire	49
7.1.6 Casier judiciaire	49
7.2 Prisons	49
7.2.1 Entrées en 2014	49
7.2.2 Journées de détention	49
7.2.3 Subsistance	50
7.2.4 Locaux	50
7.2.5 Occupation des détenus	50
7.2.6 Assistance des détenus	50
7.2.7 Récapitulatif des prestations à la Prison centrale et la Prison de Romont	51
8 Service de probation (SProb)	52
<hr/>	
8.1 Activités	52
8.2 Secteur administratif	52
8.3 Secteur de probation	52
8.4 Secteur des peines en milieu ouvert (PMO)	53

8.5	Evénements particuliers	55
8.5.1	Formation des agents de probation à la gestion du risque	55
8.5.2	Présentations et échanges autour du modèle d'intervention fribourgeois	56
8.5.3	Accueil d'une délégation tunisienne	56
8.5.4	Mise en place d'une formation d'agent de probation	56
9	Office de la circulation et de la navigation (OCN)	56
10	Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)	57
11	Etablissements de Bellechasse	57
12	Etat du personnel	57

1 Direction et secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur : Erwin Jutzet

Secrétaire générale : Claudine Godat

1.1 Activités

1.1.1 Activités courantes

Le Secrétariat général exerce les tâches d'état-major de la Direction, en particulier la planification et la coordination des travaux, la préparation des dossiers pour le Conseil d'Etat, le suivi des dossiers et le traitement des affaires administratives (finances, personnel, logistique). Il gère l'information interne et externe et conduit des projets relevant du champ de compétence de la Direction, ainsi que des projets interdirectionnels.

1.1.2 Evénements particuliers

1.1.2.1 Politique d'intégration

Conformément au chantier 7.6 du défi No 4, « Consolider la cohésion sociale et la qualité de vie dans contexte de forte expansion », du Programme gouvernemental, les efforts ont été poursuivis en 2014 dans les domaines de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme. Cette année a été la première de la mise en œuvre du nouveau Programme d'intégration cantonal 2014-2017, élaboré en collaboration avec la Direction de la santé et des affaires sociales (pour l'intégration dans le domaine de l'asile), conformément à la nouvelle politique d'intégration de la Confédération. Les trois axes de cette politique sont : 1) information et conseil ; 2) formation et travail ; 3) compréhension et intégration sociale.

Au-delà de la poursuite ou du renforcement de mesures déjà mises en œuvre auparavant (notamment le soutien aux cours de langue), l'accent a été mis en 2014 sur le soutien aux communes dans leur rôle de proximité en matière d'intégration. Une plateforme internet a été développée spécialement à leur intention, qui regroupe notamment les bonnes pratiques développées par certaines communes et reproduisibles dans d'autres. Le projet « Communes sympas » a lui aussi connu un développement important, avec la décision de la commune de Fribourg d'y participer. Désormais, 50 % des migrant-e-s séjournant dans le canton de Fribourg vivent dans les sept communes participantes.

Enfin, un guide de bonnes pratiques a été élaboré à l'intention des employeurs du canton, afin de favoriser l'intégration au sein des entreprises.

1.1.2.2 Coopération au développement et aide humanitaire

Le partenariat entre l'Etat de Fribourg et l'association faîtière Fribourg-Solidaire fait depuis 2013 l'objet d'un mandat de prestation quadriennuel. Conformément au financier 2013-2016, l'enveloppe budgétaire consacrée à la coopération au développement a été portée en 2014 à 200 000 francs, soit 10 000 de plus qu'en 2013. 150 000 francs sont allés à Fribourg-Solidaire pour financer des projets à l'étranger développés par les organisations membres, 20 000 francs sont allés à un projet mené en collaboration avec la Confédération et les cantons de Berne, de Genève et du Jura afin d'améliorer le réseau de santé mentale en Fédération de Bosnie et Herzégovine. Enfin, 30 000 francs sont allés au Comité international de la Croix-Rouge.

La Commission cantonale de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (CCDAH) s'est réunie à deux reprises en 2014. A son initiative a été lancée un projet d'état des lieux des projets de coopération au développement menés par des acteurs privés ou institutionnels du canton.

1.1.2.3 Conseil cantonal de prévention et de sécurité

Organe consultatif du Conseil d'Etat institué en parallèle à la création de la Police de proximité, le CCPS est présidé par le Directeur de la sécurité et de la justice et regroupe des représentants de la Police cantonale, du Ministère public, des préfectures, des communes, des organes de promotion de la santé, de l'animation socioculturelle, des délégués à la jeunesse et des personnes âgées. En 2014, le CCPS s'est réuni à trois reprises.

Lancée en juin 2013, la campagne de prévention « La Famille Kolly », consacrée au thème des bons comportements, a été poursuivie en 2014, avec trois épisodes consacrés aux conflits entre usagers de la route, au cambriolage, aux incivilités dans les transports publics. Des partenariats fructueux ont été conclus avec l'Office de la circulation et de la navigation et avec les Transports publics fribourgeois pour la production du premier et du troisième de ces épisodes.

Marquant un grand intérêt pour le Programme national Jeunes et violence mené par l'Office fédéral des assurances sociales, qui lui a été présenté durant l'année, le CCPS examine la possibilité d'œuvrer pour une meilleure coordination des différents acteurs cantonaux concernés par la problématique de la violence chez les jeunes.

1.1.2.4 Projet Campus Schwarzsee/Lac-Noir

Le 4 avril 2014, le Conseil d'Etat a adopté le projet de décret et de message relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement de 27,7 millions de francs pour la transformation du camp du Lac-Noir, afin d'y accueillir 2016 le centre national de formation du Service civil, actuellement situé à Schwarzenburg (BE), ainsi qu'un centre sports et loisirs destinés aux utilisateurs privés ou publics (clubs sportifs, écoles, groupes divers). Le 15 mai, le Grand Conseil a consacré la pertinence de ce projet en approuvant à l'unanimité ce crédit d'engagement. Mené par la Direction de la sécurité et de la justice en étroite collaboration avec le Service des bâtiments, ce projet constitue un important défi technique et organisationnel en raison de la brièveté des délais, la première volée de civilistes étant programmée pour le début janvier 2016. Si un recours – finalement retiré ensuite d'un accord – déposé dans la procédure d'adjudication a fait perdre deux mois au projet, l'objectif de livrer en janvier 2016 un centre opérationnel à l'Organe d'exécution du service civil est maintenu.

1.1.2.5 Planification pénitentiaire

La DSJ a entrepris en 2014 d'élaborer une planification pénitentiaire à l'horizon 2025. Ce projet majeur entend répondre à plusieurs objectifs. D'abord améliorer la gestion de l'exécution des différents types de peines (exécution anticipée de peine, courtes et longues peines, etc.), par des aménagements infrastructurels et organisationnels et de nouvelles constructions aux Etablissements de Bellechasse (EB). Ensuite doter le canton, toujours sur le site des EB, d'une unité thérapeutique dédiée aux détenus sous le coup d'une mesure. Enfin, offrir la possibilité d'incarcérer sur plusieurs sites les personnes détenues avant jugement (détention préventive) dans les affaires avec risque de collusion. Dans ce sens, un accord d'échange de places de détention avant jugement a été conclu en 2014 avec le canton de Neuchâtel.

En parallèle à cette planification pénitentiaire, la DSJ a entrepris les travaux préparatoires à une révision complète de la législation sur les Etablissements de Bellechasse.

1.2 Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)

1.2.1 Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)

Cette conférence a siégé à deux reprises en 2014. Les principaux thèmes traités ont été les suivants :

- > Restructuration du domaine de l'asile
- > Réseau national de sécurité
- > Exécution des peines et des mesures
- > Harmonisation de l'informatique policière

1.2.2 Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries (CDCM)

Cette conférence a siégé à deux reprises en 2014. Les principaux thèmes traités ont été les suivants :

- > Loi fédérale sur les jeux d'argent
- > Evaluation de la taxe sur la dépendance au jeu

1.2.3 Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJP)

Cette conférence a siégé à deux reprises en 2014. Les principaux thèmes traités ont été les suivants :

- > Planification concordataire
- > Réglementation concordataire
- > Concordat latin sur la détention pénale des personnes mineures

1.2.4 Conférence latine des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population (CLAMPP)

Par décision du 3 avril 2014, les conférences CLAMPP et CLDJP ont été regroupées.

1.3 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

1.3.1 Décisions de première instance

La Direction prend les décisions que la législation place dans sa compétence (décisions Fri-Pers, mesures administratives concernant le statut du personnel, autorisations de déposer en justice, assistance juridique, assistance judiciaire, plaintes art 38 LPol, plaintes contre le directeur des EB, remise d'émoluments, mesures concernant les entreprises de sécurité, examens de chefs d'entreprises de sécurité, approbation de règlements communaux, concessions de ramonage, etc.). La situation pour 2014 est la suivante :

Cas traités (procédures ouvertes en 2014)	42
Décisions prises	24
Aucune mesure prise / Procédures devenues sans objet	11
Recours au CE contre des décisions prises en 2014	0
Recours au TC contre des décisions prises en 2014	0
Procédures encore pendantes le 31 décembre 2014	7

1.3.2 Décisions sur recours

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, des recours contre des décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal administratif. Ces recours concernent pour l'essentiel les services suivants : Police cantonale, Service de la protection de la population et des affaires militaires, Service de la police du commerce, Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, Etablissements de Bellechasse. La situation pour 2014 est la suivante :

Recours déposés en 2014	97
Dont	
Admis	5
Rejetés	22
Irrecevables	2
Devenus sans objet, à la suite du retrait de la décision ou du recours	57
Procédures pendantes à la Direction le 31 décembre 2014	11

1.3.3 Responsabilité civile

La Direction instruit les cas de responsabilité civile concernant les actes de ses agents (loi du 16 septembre 1986 sur la responsabilité civile des collectivités publiques et de leurs agents et cas de responsabilité découlant du droit fédéral). Les déterminations sont prises par le Conseil d'Etat ou, dans certains cas, par la Direction (requêtes périmées, requêtes d'indemnités de moins de 3000 francs). La situation pour 2014 est la suivante :

Requêtes encore pendantes au 1 ^{er} janvier 2014	3
Requêtes déposées en 2014	9
Requêtes liquidées en 2014 par la DSJ	7
Requêtes pendantes le 31 décembre 2014 (déposées en 2014)	3

1.4 Législation

1.4.1 Lois et décrets

- > Loi du 19 décembre 2014 modifiant la loi sur la justice et d'autres lois
- > Décret du 15 mai 2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la transformation des bâtiments du Lac-Noir afin d'y accueillir le Centre de formation du service civil ainsi que les écoles et sociétés sportives et de loisirs

1.4.2 Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)

- > Ordonnance du 11 février 2014 modifiant l'ordonnance fixant les émoluments en matière de police des étrangers
- > Ordonnance du 23 décembre 2014 modifiant l'ordonnance fixant la participation de l'ECAB aux frais de fonctionnement des centres de renfort
- > Ordonnance du 23 décembre 2014 abrogeant l'arrêté interdisant le stationnement des camions-magasins sur la voie publique

1.4.3 Règlements et décisions intercantonaux adoptés en 2014

- > Règlement du 31 octobre 2013 concernant l'octroi d'autorisations de sortie aux personnes condamnées adultes et jeunes adultes
- > Règlement du 31 octobre 2013 sur le droit disciplinaire applicable aux personnes détenues pénalement ou placées dans des établissements fermés pour mineurs
- > Règlement du 31 octobre 2013 concernant l'octroi d'autorisations de sortie aux personnes condamnées mineures
- > Décision du 31 octobre 2013 modifiant la décision du 25 septembre 2008 relative à l'exécution des peines sous la forme de la semi-détention
- > Décision du 31 octobre 2013 relative à la rémunération et aux indemnités versées aux personnes mineures placées ou détenues dans les établissements concordataires de détention

2 Police cantonale

Commandant : Pierre Schuwey

2.1 Ressources humaines

2.1.1 Effectif au 31.12.2014

EPT (Unités)	Agent-e-s	Aspirant-e-s	Auxiliaires	Civil-e-s	Apprenti-e-s	Total
Commandement	8.50 (9)	-	-	9.50 (10)	-	18 (19)
Ressources humaines	8 (8)	24 (24)	-	5.30 (6)	1 (1)	38.30 (39)
Services généraux	18 (19)	-	-	40.90 (47)	2 (2)	60.90 (68)
Gendarmerie	370 (376)	-	19.85 (23)	21.20 (30)	2 (2)	413.05 (431)
Police de sûreté	91 (97)	-	-	11.60 (14)	1 (1)	103.60 (112)
Total	495.50 (509)	24 (24)	19.85 (23)	88.50 (107)	6 (6)	633.85 (669)

2.1.2 Mouvement de l'effectif

	Agent-e-s	Aspirant-e-s	Auxiliaires	Civil-e-s	Total
Engagements	1 (1)	25 (25)	-	13.80 (18)	39.80 (44)
Départs à la retraite	8 (8)	-	-	1 (1)	9 (9)
Démissions et réductions de taux d'activité	14.70 (12)	1 (1)	-	9.40 (10)	25.10 (23)
Engagements comme policiers	-	28 (28)	-	-	28 (28)

2.1.3 Formation et formation continue

Le 6 janvier 2014, 25 personnes ont commencé l'école d'aspirants de police (EAP). En cours d'année, un aspirant a dû interrompre sa formation. Au terme de leur année de formation, 24 candidat-e-s se sont présentés aux examens du brevet fédéral de policier et l'ont réussi. Le vendredi 12 décembre 2014, 19 gendarmes et 5 inspecteurs-trices ont été assermentés à la cathédrale de Fribourg.

25 aspirants, à savoir 19 aspirant-e-s pour la gendarmerie et 6 aspirant-e-s pour la police de sûreté, ont été engagés pour l'EAP 2015.

Suite à la convention signée, le 31 octobre 2013, entre les écoles d'aspirants de police de Fribourg (EAP) et de l'ERAP, à Colombier, 35 jours de formation commune ont été organisés. De plus, les aspirants des deux écoles ont passé leurs examens du brevet fédéral de policier en commun au centre de formation de la protection civile à Sugiez (FR). La collaboration entre les deux écoles sera encore renforcée en 2015.

En 2014, des formations continues ont eu lieu pour le personnel armé dans le domaine du tir, de la self-défense (MDTS) ainsi que dans celui de l'utilisation des moyens de contrainte.

En outre, le Centre de formation a organisé, en 2014, différents cours au profit des partenaires fribourgeois de la sécurité (Sapeurs-pompiers et Protection civile).

2.1.4 Cellule «relations humaines»

En 2014, le chef de la cellule a eu de nombreux contacts et entretiens avec des collaborateurs et collaboratrices (policiers ou personnel civil) pour des problèmes de santé, des difficultés relationnelles que ce soit au niveau professionnel ou privé. Dans la majorité des cas, une solution convenant aux différents intervenants a pu être trouvée. Pour certains cas difficiles, une collaboration avec le Care Management ou l'appui de l'AI a été nécessaire.

La cellule «relations humaines» et ses 6 débriefeurs ont été sollicités à plusieurs reprises pour apporter aux policiers, le soutien psychologique nécessaire à la suite de situations particulièrement tragiques.

Le chef de la cellule des relations humaines et le psychologue du travail sont responsables des cours de psychologie policière pour les aspirants de l'école de police.

Membre de différentes commissions (Violence au sein du couple – Prévention du suicide Fribourg – Harcèlement sexuel sur la place de travail et Commission cantonale des addictions), il a participé à de nombreuses séances et assemblées.

2.1.5 Psychologie du travail

En 2014, le psychologue du travail a contribué particulièrement à la sélection de nouveaux collaborateurs et collaboratrices et apprenti-e-s, de la relève des cadres et de la sélection des aspirants de police pour l'école 2015. En effet, il a conduit environ une centaine d'entretiens dans l'année écoulée.

En collaboration avec le chef de la cellule des relations humaines, il a conçu, organisé et partiellement animé les 80 heures de cours de psychologie policière au profit des aspirant-e-s de police.

De plus, il a contribué notamment aux travaux d'un groupe de projet permanent dit « recrutement romand ». Plusieurs processus de la sélection des aspirants de police ont été uniformisés et des recommandations ont été rédigées. A noter que la solution online de postulation fribourgeoise a été adoptée par les corps de police des autres cantons.

2.2 Activité de la Police cantonale

2.2.1 Affaires traitées

	2013	2014
Rapports de police établis	18 622	16 366
soit par la gendarmerie	15 490	12 755
soit par la police de sûreté	1 323	1 468
soit par les services généraux	1 809	2 143
Plaintes pénales enregistrées	10 243	10 266
soit par la gendarmerie	9 926	8 961
soit par la police de sûreté	117	137
soit par les services généraux	0	0
Réquisitions traitées	25 428	24 523
soit par la gendarmerie	22 633	21 908
soit par la police de sûreté	1 445	1 477
soit par les services généraux	1 350	1 138
Transports de détenus et prévenus	5 452	5 286
soit dans le canton	4 768	4 661
soit hors canton	684	625
Appels téléphoniques entrants	330 244	324 033
dont des appels sur un numéro d'urgence	102 479	103 037
Alarmes traitées	3 521	1 950
soit pour incendie	819	539
soit pour effraction/agression	2 702	1 411
Identifications par le CIJ :	506	586
soit par empreintes digitales	151	224
soit par ADN	199	266
soit par traces de semelles	101	96
soit par traces d'oreille	55	0
Relations par traces de semelles	237	225
Relations par ADN	219	210

	2013	2014
soit internes	27	17
soit avec d'autres cantons	192	193
Prises ADN sur la personne	1518	1394
Effacements de profils ADN	848	1069
Personnes dactyloscopiées	1291	1577

2.2.2 Arrestations

	CH	Etr	Total
2013	85	321	406
2014	58	227	285

2.2.3 Circulation et navigation

En 2014, le nombre d'accidents constatés, soit 1426 (1563 en 2013), est en diminution de 8.8 %. Le nombre de personnes blessées, soit 697 (744 en 2013), est en diminution de 6.3 % et le nombre de personnes tuées, soit 9 (11 en 2013), est en diminution de 18.18 %.

Districts	Nombre d'accidents		Nombre de blessés		Nombre de tués	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Sarine	599	532	245	237	4	0
Singine	200	165	127	82	1	2
Gruyère	342	290	155	136	1	1
Lac	148	137	71	102	2	3
Glâne	99	96	56	49	3	1
Broye	92	117	59	50	0	2
Veveyse	83	89	31	41	0	0
Total	1 563	1 426	744	697	11	9

Sur demande de la DAEC, la Police cantonale a appuyé la campagne nationale de sécurité des ouvriers de voirie "Nous travaillons pour vous. Respectez notre sécurité !" en effectuant des contrôles de circulation et de vitesse dans les zones de chantier des routes nationales et cantonales. Cette action baptisée "SECA" s'est déroulée du 1er juin au 31 décembre 2014. 1106 conducteurs ont été dénoncés pour dépassement de la vitesse autorisée et 11 faisaient usage de leur téléphone portable sans kit mains libre. Nous avons également dénombré 11 accidents sur ces tronçons, dont deux impliquaient des conducteurs en état d'ébriété qualifiée.

	2013	2014
Saisies du permis de conduire	1 008	993
Contrôles de vitesse	4 013	3660
Fuites après accident	746	718
Découvertes de conducteurs ayant pris la fuite après accident	292	226
Montant des amendes d'ordre encaissé	CHF 6 425 417	CHF 6 288 614
Entreprises de transport contrôlées (depuis 2008 et conformément aux directives de l'OFROU, les chiffres à fournir concernent uniquement les heures de contrôles)	26	32
Accompagnements de transports spéciaux	428	355
Accidents de navigation	3	2
Aides apportées aux navigateurs ou nageurs en difficulté	6	7
Engagements du groupe des plongeurs	10	14

2.2.4 Convention du lac de Neuchâtel

Le 15 août 2014, une convention intercantonale relative à l'organisation et à la gestion de la police du lac de Neuchâtel entre les cantons de NE, VD et FR est entrée en vigueur.

La police neuchâteloise ne disposait pas des ressources humaines et matérielles suffisantes pour surveiller ses eaux territoriales de manière adéquate. Les polices du lac fribourgeoises et vaudoises disposent des mêmes droits d'intervention sur l'ensemble du lac pour y assurer des missions sécuritaires. Dès lors, les policiers fribourgeois sont compétents pour contrôler les embarcations sur le lac de Neuchâtel.

La police cantonale fribourgeoise assurera cette prestation à raison d'environ 150 heures par année, soit un tiers de sa capacité de surveillance.

Depuis ce jour, la police fribourgeoise est intervenue à une reprise pour un accident à Hauterive/NE et 3 rapports dénonciation (2x équipements et 1x bateau non immatriculé, défaut RC et équipement) ont été effectués.

2.2.5 Sécurité et ordre public

Des actions permanentes ou ponctuelles sont mises sur pied dans chaque région de gendarmerie. Adaptées aux spécificités géographiques, touristiques et culturelles de chaque région, elles s'inscrivent prioritairement dans un cadre préventif, dissuasif, mais aussi répressif en cas de découverte d'infractions. Ces actions menées sur le long terme se concrétisent par une présence accrue de gendarmes en uniforme dans les lieux sensibles tels que les parcs publics, les zones piétonnes, les gares, les plages, les lieux de manifestations à grandes affluences et les établissements publics. Outre le fait que ces actions rassurent la population, elles permettent de limiter les incivilités, d'assurer l'ordre public et, à défaut, de lutter contre des trafics en tout genre, notamment celui des stupéfiants.

ACTIONS CANTONALES

« SERENADE »	<p>Présence visible et régulière des moyens de police (sécurisation publique) au centre-ville de Fribourg, Bulle, Romont, Châtel-St-Denis et Attalens, Estavayer-le-Lac, Morat, Chiètres et actions répressives coordonnées visant à:</p> <ul style="list-style-type: none">- prévenir l'apparition de trafic de stupéfiants dans les établissements publics, dans la rue, dans les parcs publics et dans les espaces propices aux rassemblements;- contrôler les interdictions de zone prononcées contre les dealers;- empêcher le développement de la mendicité;- prévenir les incivilités et les infractions, notamment les vols à la tire;- veiller à ce qu'aucun mendiant ou sans-abri ne passe la nuit dehors par de grands froids;- veiller au respect de l'ordre et de la tranquillité publique des habitants;- renforcer le sentiment de sécurité de la population. <p>8219 agents ont été engagés dans le cadre des 4134 actions menées. 258 personnes ont été dénoncées pour des délits divers et 102 pour des infractions à la loi sur les stupéfiants.</p>
«TABARRO»	<p>En fin de semaine et en soirée (principalement les vendredis et samedis soirs), présence visible dans les endroits très fréquentés (centre-ville), les établissements publics à forte affluence ainsi que sur les sites de manifestations importantes à caractère festif. 52 engagements, d'une durée totale de 513 heures, ont été effectués. 311 agents ont participé à cette action.</p>
«ANGEL» 01.12 – 31.12.2014	<p>Durant la période des fêtes de fin d'année, présence visible dissuasive des moyens de police, dans les lieux et les rues commerçantes du centre-ville de Fribourg, de Bulle, de Romont, de Châtel-St-Denis, d'Estavayer-le-Lac, de Morat et de Lully, afin de prévenir les infractions, notamment les vols (vols à la tire, vols à l'arraché, vols à l'étalage), et de rassurer la population. Lors des 671 efforts effectués, 1327 agents ont assuré une présence de 616 heures.</p>
«PRESENCE VISIBLE»	<p>Présence préventive et répressive des agents aux abords des routes aux heures à fort volume de circulation.</p>

ACTIONS CANTONALES

	Dans le cadre de cet effort, les 5276 agents ont assuré une présence de 1 945 heures.
«AURORE»	Le week-end, tôt le matin, sur les autoroutes, contrôles d'automobilistes de passage, susceptibles d'être sous l'effet de stupéfiants et/ou d'alcool (rentrée de fêtes). 402 agents ont effectué 184 efforts sur les autoroutes A1 et A12. 9 personnes ont été dénoncées pour des infractions à la loi sur les stupéfiants et 18 conducteurs ont été dénoncés pour des infractions LCR.
«CRIMINO»	Lutte contre les cambriolages commis à la tombée de la nuit et touchant les appartements, les villas et les commerces. Lors des 4080 effectués, 8 912 agents ont assuré une présence de 6730 heures. 652 personnes ont été contrôlées/identifiées, 183 véhicules ont été contrôlés et 15 personnes arrêtées.
«BOX DUE»	La task-force « BOX II » visait à agir contre l'évolution du phénomène tags et graffitis en ville de Fribourg, dans son agglomération, ainsi que dans le canton. Constituée de 4 agents provenant des 3 régions de gendarmerie et d'un inspecteur de la police de sûreté, elle était opérationnelle du 15 septembre au 19 décembre 2014. Durant cette période, quelque 5 rapports de dénonciation, impliquant 25 personnes, élucidant 220 cas de dommages à la propriété, tels que des tags et graffitis, pour un montant global de 121 000 fr. ont été établis. Quelques enquêtes pour dommages à la propriété sont en cours. Le montant des dégâts des enquêtes en cours reste indéterminé.

ACTIONS RÉGIONALES

Région Centre:

«OASIS» 21.01-28.05.2014	La task-force OASIS lutte contre les délits imputables aux ressortissants magrébins, en particulier au centre-ville de Fribourg. La task-force OASIS, constituée de 3 collaborateurs de la région Centre a permis, grâce à son action ciblée, tant préventive que répressive, une nette diminution du phénomène. En parallèle, un travail de contact avec les citoyens, les commerçants et l'ensemble des partenaires concernés, a été déployé par la police de proximité. Durant la période en question, 6 personnes ont été incarcérées et 14 ont été mises en arrestation provisoire. 99 rapports de dénonciation, d'enquête et d'information concernant des dommages à la propriété, des vols simples ou/et à l'étalage, vols par introduction clandestine, du recel et des infractions à la loi sur les stupéfiants et à la loi sur les étrangers ont été établis. 6 rapports de dénonciation pour empêchement d'accomplir un acte officiel et 4 pour violence envers les fonctionnaires ont été établis. Durant la période 2014, 3.4 g. d'héroïne, 13.6 g de cocaïne, 53.6 g de haschisch et 10 g de Marijuana ont été séquestrés.
-----------------------------	--

Région Nord:

«BATELO» 28.03 – 23.04.2014 13.10. – 07.11.2014	Suite à des vols de moteurs de bateaux, 97 passages et prises de contact avec les capitaines des ports été effectués pendant les deux périodes de l'effort. Des affiches ont également été apposées. Durant la deuxième période, les propriétaires de bateau ont été rendus attentifs à la mise en sécurité des moteurs durant l'hiver.
---	---

2.2.6 Stupéfiants

	2013	2014
Stupéfiants séquestrés		
haschisch (en grammes)	11 292	2 026
marijuana (en grammes)	25 191	35 082
héroïne (en grammes)	2 583	183
cocaïne (en grammes)	1 575	2 636
pastilles thaï, LSD, ecstasy	10 690	852

	2013	2014
amphétamines (en grammes)	51	249
Morts par surdose	1	1
Vols par effraction et tentatives dans des pharmacies, hôpitaux et cabinets médicaux	29	21

S'agissant de la culture de chanvre, il est souligné ce qui suit:

	2013	2014
Champs déclarés	0	1 (superficie d'env. 2 000 m ²)
Quantité de chanvre séquestré	621 plants dont : - 372 en culture indoor - 249 en culture outdoor	1455 plants dont : - 1325 en culture indoor - 130 en culture outdoor
Cultures indoor	20	30

2.3 Événements de l'année 2014

2.3.1 Affaires judiciaires particulières traitées par la police de sûreté

Dans le courant de l'année 2014, la police de sûreté a notamment procédé à des investigations importantes suite aux événements marquants suivants:

Homicide		<p>Deux tentatives d'homicides ont été traitées (dont l'une à Rossens, avec l'interpellation de l'auteur au Brésil) et un homicide (victime : femme ressortissante portugaise).</p> <p>Les investigations de l'homicide de Frasses, commis en mai 2013 ont été terminées et deux auteurs ont été dénoncés au Ministère public.</p>
Levées de corps	Canton	Interventions pour 70 morts suspectes, dans le cadre desquelles les causes ont pu être déterminées : homicide (1), morts naturelles (28), morts accidentelles (13), suicides (26).
Brigandages	Canton	<p>Le nombre de brigandages a augmenté. Plusieurs auteurs ont été interpellés (stations-service à Bulle en début d'année, stations-service à Fribourg, en fin d'année, kiosques en ville de Fribourg...).</p> <p>54 brigandages/braquages annoncés. La majeure partie des brigandages commis dans des commerces et établissements a pu être élucidée et les auteurs ont pu être arrêtés.</p>
Vols par effraction Vols	Canton et hors canton	<p>Environ 1900 vols par effraction, tentatives de vol par effraction ou d'introductions clandestines enregistrés. De plus, 490 cas de vols par effraction dans des véhicules.</p> <p>Le commissariat criminel a traité une enquête importante suite à un vol par effraction dans un stand de tir à Corminboeuf. Deux auteurs soupçonnés ont été placés en détention préventive. Ils sont liés au banditisme français. Cette affaire a également permis d'élucider différents délits connexes. Quelques armes dérobées lors du vol par effraction ont été écoulées vers la France.</p> <p>Le commissariat criminel a également traité un cambriolage où des VTT ont été dérobés pour plus d'un million de francs. Les investigations devraient permettre d'identifier le ou les auteurs.</p> <p>De nombreux cambrioleurs ont été interpellés, une multitude d'auditions et de rapports de dénonciation ont été établis.</p>
Affaires financières	Canton Villars-sur-Glâne	<p>Enquêtes sur 20 cas de « social engineering » relatif à des escroqueries visant des entreprises de la place fribourgeoise.</p> <p>Enquête sur la perte de plusieurs dizaines de millions du fonds de prévoyance ACSMS à Villars-sur-Glâne</p>

Escroquerie	Guin	Une affaire conséquente d'escroqueries à l'encontre de patients, dont l'auteur est un médecin-psychiatre qui exerçait à Guin.
Incendies	Canton	Intervention dans 53 cas d'incendies. Causes: intervention humaine (33), technique (16), naturelle (3), indéterminée (1).
Stupéfiants ROSIERE, KIM, CHACAL, PERRIER	Canton	<p>ROSIERE : interpellations de 8 trafiquants de l'Afrique de l'Ouest et de 2 mules pour du trafic international de cocaïne. La drogue était importée du Portugal et d'Espagne à destination de Fribourg. La cocaïne était ensuite coupée et revendue à des dealers de rue de Fribourg et plusieurs autres cantons suisses. Le trafic porte sur une dizaine de kilos de drogue écoulée.</p> <p>KIM : arrestations de 3 trafiquants de marijuana qui sont soupçonnés d'avoir écoulé près d'une tonne de ce produit stupéfiant. Saisie d'environ 290 000 francs.</p> <p>CHACAL : cette enquête a permis 12 arrestations, fin 2013 et début 2014, le démantèlement d'un trafic international de stupéfiants, cocaïne, marijuana et principalement ecstasy. L'enquête et la centaine d'auditions ont permis de confondre les principaux prévenus pour un trafic de plus de 60 000 ecstasy entre la Hollande et la Suisse ainsi que plusieurs dizaines de kilos de marijuana. La drogue était revendue principalement dans les cantons de Fribourg, Berne, Soleure et Genève.</p> <p>PERRIER : un trafic de cocaïne dans le milieu capverdien dont la base arrière se trouvait à Bulle a pu être mis à jour. Les principaux protagonistes, inconnus de nos services, écoulaient leur marchandise principalement dans les cantons de Vaud et de Genève. Arrestations de 4 personnes et saisie d'environ 1700 grammes de cocaïne.</p>
Pornographie Mœurs	Canton	<p>23 cas de pornographie illégale dont 4 affaires concernant des mineurs.</p> <p>360 contrôles de salons de massage.</p> <p>22 contrôles dans les cabarets.</p> <p>1010 péripatéticiennes contrôlées.</p> <p>245 prostitué(e)s recensé(e)s et 57 dénoncé(e)s.</p> <p>5 responsables de salon de massage dénoncés.</p>
Atteintes à l'intégrité sexuelle	Canton	<p>De nombreuses enquêtes consécutives à des dénonciations pour actes d'ordre sexuel (AOS) et viols ont été menées.</p> <p>87 auditions filmées ont été effectuées. Afin d'améliorer la qualité de ces auditions, 15 agents ont suivi une formation particulière (méthode NICHD).</p>
Appui enquêteur IT	Canton	<p>409 analyses de téléphones portables.</p> <p>231 analyses de supports informatiques.</p>
Prévention/image de la police		<p>Prévention par les chargés de prévention BMI:</p> <p>227 classes primaires et 175 classes au niveau des CO visitées. Participation à 131 réunions de parents, de professeurs et d'autres, 79 interventions ponctuelles. Participation au projet DDC au bénéfice de membres de la police bulgare avec déplacement en Bulgarie.</p> <p>Raid Aventure 2014: participation pour la troisième fois consécutive à ce projet de la police lausannoise en collaboration avec la Fondation CAP. Durant 24 heures, 2 inspecteurs de la BMI, accompagnent 5 adolescents, ayant connu quelques difficultés, sur un parcours pédestre parsemé de postes réflexifs et actifs. Expérience très enrichissante au niveau des échanges entre policiers et jeunes.</p>

2.3.2 AIR 14

Du 30 août au 7 septembre 2014, l'aérodrome de Payerne a accueilli le meeting aérien qui marquait les 100 ans des Forces aériennes, les 50 ans de la Patrouille Suisse et les 25 ans du PC-7 TEAM. Cette manifestation a attiré un total d'environ 395 000 visiteurs.

Cette manifestation a nécessité un important effort de planification (environ 350 heures). Afin d'assurer la sécurité publique, une structure de conduite ad hoc a été mise sur pied et une force inter cantonale (FR-VD) a été déployée. Au total, les 130 policiers engagés ont effectués 4355 heures.

2.3.3 Tour de Romandie

Le 3 mai 2014, la 4^e étape du Tour de Romandie 2014, avec départ et arrivée à Fribourg, s'est déroulée sur une boucle de 30 km parcourue à 6 reprises par les coureurs. Elle a empruntée les routes des districts de la Sarine et de la Singine. Au total, 87 agents ont effectué 786 heures.

2.3.4 Inauguration du Pont de la Poya

Les 10,11 et 12 octobre 2014, se sont déroulées l'inauguration, la journée porte ouverte et l'ouverture du Pont de la Poya. Cette manifestation a attiré environ 50 000 visiteurs. Au total, les 29 agents ont effectué 303 heures.

2.3.5 Actions de prévention

01.01 - 31.12	La ceinture pour la vie	Contrôles sur l'entier du réseau routier cantonal sur le port de la ceinture de sécurité. 3831 (3653) AO/DR ont été délivrés.
01.01 - 31.12	TECO	Contrôles relatifs à l'utilisation illicite du téléphone portable au volant. 2382 (2592) automobilistes ont été dénoncés. Effort soutenu.
01.01 - 31.12	Action deux-roues – contrôles radar	Contrôles de vitesse ciblés sur les routes régulièrement fréquentées par les motards, avec poste d'interception. 232 (194) motocyclistes en infraction. Action saisonnière.
25.08 - 05.09	Rentrée scolaire	Surveillances des passages de sécurité pour piétons, avec contrôles de vitesse à proximité des écoles ou sur les voies empruntées par les écoliers - 605 (666) conducteurs ont dépassé la vitesse autorisée. Des contrôles axés sur le non-port de la ceinture de sécurité complétaient cette action - 24 (99) adultes et enfants ne faisaient pas usage de la ceinture. En 2015 cette action sera conduite à trois reprises (après les vacances de Noël, de Pâques et d'été).
13.11	Journée de la lumière	Le BPA (Bureau de prévention des accidents) en collaboration avec les polices cantonales et municipales de Suisse, le Fonds de sécurité routière et le groupe de travail "Sécurité par la visibilité", ont mis sur pied une journée de sensibilisation pour rappeler l'importance de la visibilité dans le trafic routier. L'action «Éclairage» débutait par cette campagne suisse. 1 048 (527) flyers ont été distribués. 42 (55) conducteurs ont été dénoncés et 645 (571) fiches techniques ont été délivrées.
14.11 - 28.11	Action «LUX» SEE YOU - Sois visible	

2.4 Domaines particuliers

2.4.1 Gens du voyage

Dans le courant de l'année 2014, l'intervention de la gendarmerie a été sollicitée à 19 (33) reprises lors de l'arrivée des gens du voyage sur le territoire fribourgeois avec 256 (486) caravanes. Ces personnes sont demeurées 128 (116) jours dans le canton. En l'absence de terrain réservé à l'accueil des gens du voyage, il est chaque fois procédé, pour déterminer le lieu et la durée du séjour, à une négociation entre les intéressés, les autorités (communales et/ou préfectorales) et, le cas échéant, le propriétaire des lieux. Ces négociations sont menées, en principe, par un officier de police judiciaire. En 2013, le canton a signé une convention avec la Confédération pour aménager une aire multifonctionnelle sur l'A12, à la Joux-des-Ponts, Sâles, qui pourra accueillir les gens du voyage. En automne 2014, la mise à l'enquête publique a été publiée. Cette aire multifonctionnelle devrait être prête d'ici fin 2016.

2.4.2 Protection de personnalités

Le groupe d'intervention (GRIF) a effectué 27 (28) services de protection rapprochée en 2014, pour 41 personnes, dont 24 représentants des autorités fédérales et 17 personnalités étrangères en visite en Suisse.

2.4.3 Refoulement à l'étranger

En 2014, les agents de la Police cantonale ont procédé à 9 (21) reprises à l'escorte de ressortissants étrangers expulsés du territoire helvétique à destination de leur pays d'origine. Actuellement, 25 gendarmes, dont 6 femmes, sont formés pour accomplir ce genre de mission.

2.4.4 Maintien de l'ordre

En plus de leur activité ordinaire, les gendarmes sont, jusqu'à l'âge de 40 ans, incorporés à la compagnie de maintien de l'ordre. Cette limite d'âge fluctue en fonction des effectifs. Elle n'est, en général, pas applicable pour les cadres.

Afin d'être à même de faire face à des manifestations de grande envergure et de garantir une même doctrine d'engagement et de formation, les polices romandes, avec le Tessin, ont formé un groupement de maintien de l'ordre, connu sous l'abréviation GMO (Groupement romand de maintien de l'ordre).

Durant l'année, 803 (1015) agents ont été engagés à 20 (23) reprises pour des opérations de maintien de l'ordre qui se sont déroulées dans le canton, dont 17 (18) matchs de hockey sur glace pour le HC-Gottéron, 2 (2) matchs de football, 1 fois lors de la manifestation du CCIS (3 manifestations diverses en 2013). Pour ces événements, les agents totalisent 4692 (6490) heures d'engagement. Dans le cadre des manifestations sportives, 17 (11) interdictions de stades et 10 (104) interdictions de périmètres ont été prononcées.

Sous l'égide du GMO, 45 (17) agents ont été engagés, Berne, dans le cadre d'une manifestation en marge du WEF 2014 (World Economic Forum), à Montreux, lors de la conférence internationale sur la Syrie et à Bâle, dans le cadre de la conférence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Au total, ils totalisent 1440 (266) heures d'engagement.

2.4.5 Chiens de police

	2013	2014
Nombre de chiens	18	18
Nombre d'engagements	793	665
dont des arrestations et/ou découvertes d'objets dérobés	52	38
dont des perquisitions par des spécialistes drogue	70	86
dont des recherches de personnes	32	0
dont des fouilles préventives par des spécialistes des explosifs	9	5

A 36 reprises, lors d'intervention (pistes – recherche d'objets – fouille de bâtiments – travail de défense) et à 70 reprises lors de recherche de drogue, l'engagement des chiens s'est révélé positif.

Lors de ces engagements, 844,5 g de haschich, 2741 g d'héroïne, 59,8 g de cocaïne, 1211 g de cannabis, 20 pièces d'extasy ainsi que 9180 francs ont été séquestrés.

2.4.6 Education routière

Le secteur de l'éducation routière a notamment eu, au cours de l'année 2014, les activités suivantes:

	2013	2014
Leçons de circulation dans les écoles et instituts	1276	1336
Formation des patrouilleurs scolaires enfants	1386	1229
Formation des patrouilleurs scolaires adultes	468	518
Examens pour l'obtention du permis de conduire (nombre de personnes)	1233	1164
Cours d'éducation pour mineurs dénoncés pour infractions à la LCR	9	6

2.4.7 Secteur communication et prévention

2.4.7.1 Activités

En 2014, le secteur communication et prévention a conduit les activités médiatiques suivantes:

909 (2013: 628)	communiqués de presse
12 (13)	conférences de presse et points presse
908 (600)	demandes de journalistes
12 (43)	messages SMS d'alerte à la presse sur des événements en cours

Par ailleurs, 179 187 visites sur le site Internet ont été recensées, soit 491 par jour en moyenne.

Des activités de relations publiques ont été réalisées sous la forme de stands dans l'ensemble du canton. Plus particulièrement, le secteur communication et prévention a contribué aux manifestations suivantes:

03.05	Stand au village du Tour de Romandie à Fribourg
20.09	Stand au village de la mobilité à Fribourg (semaine de la mobilité)
24 – 26.10	Stand à la foire ÜBEX à Überstorf

2.4.7.2 Evénements particuliers

2.4.7.2.1 Conférences de presse et points presse

La police a convié les journalistes à 12 (13) reprises en 2014. La remise de l'arme aux aspirants de l'école de police (janvier), l'introduction de vélos électriques à la police de proximité (avril), de nouvelles fresques dans les parloirs du poste de police de Fribourg (juin), la nouvelle convention intercantonale pour la gestion de la police du lac de Neuchâtel (septembre), un exercice d'intervention d'urgence sur le pont de la Poya (octobre) ou encore l'inauguration du nouveau laboratoire du Commissariat d'identification judiciaire (octobre) ont notamment intéressé les médias. Parmi les autres conférences de presse organisées, on peut encore citer celles concernant les statistiques de la circulation, la criminalité et l'ordre public (mars) ou encore la traversée du lac de Morat (juillet).

2.4.7.2.2 Campagnes de sécurité routière

Diverses campagnes de sécurité routière ont été menées durant l'année 2014. Conduites par la gendarmerie, le secteur communication et prévention y a contribué en publiant plusieurs communiqués de presse et en relayant ces informations sur les réseaux sociaux. Les principaux thèmes traités ont été : les rentrées scolaires (contrôles accrus aux abords des écoles), la sécurité des cantonniers (campagne menée en collaboration avec la DAEC), l'équipement des piétons et cyclistes (campagne see you – sois visible) ainsi que l'éclairage des véhicules.

2.4.7.2.3 Campagnes de prévention de la criminalité

Les cambriolages étant toujours nombreux, deux campagnes de prévention ont été menées en collaboration avec les autres cantons latins. La première s'est déroulée durant le mois de juillet et la seconde en novembre. Des messages de prévention ont été diffusés par le biais d'affiches et de flyers ainsi que par voie de presse.

Durant la période des fêtes de fin d'année, une campagne visant à prévenir les vols a été menée dans les zones commerçantes du canton. Elle s'est concrétisée par une présence renforcée d'agents en uniforme et la distribution d'affiches.

De plus, depuis août 2014, une quinzaine de visites de sécurité (conseils de prévention en matière de cambriolage) a été effectuée chez des particuliers.

2.4.7.2.4 Médias sociaux

Une présence de la Police cantonale a été lancée sur divers réseaux sociaux par le secteur communication et prévention: Facebook (15.10.-31.12.2014: 1875 mentions j'aime, 39 publications), Google+ (03.11.-31.12.2014: 4142 consultations, 28 abonnés), Twitter (30.10.-31.12.2014: 134 tweets, 174 abonnés), YouTube (6664 vues, 34 abonnés) et Issuu (23.12.-31.12.2014: 16 publications).

2.4.7.2.5 Evénements de relations publiques

La Police cantonale a organisé plusieurs visites de ses différents sites. Sur l'année, elle a ainsi accueilli près de quarante groupes. De plus, durant l'été, 18 (20) passeports-vacances ont été organisés dans les régions Nord, Centre et Sud. Les agents ont par ailleurs assuré l'animation d'une vingtaine de conférences sur divers thèmes en lien avec la sécurité et la prévention.

2.4.8 Bureau des armes et explosifs (BAE)

2.4.8.1 Activité

L'activité du BAE pour l'année 2014 a été, entre autres, la suivante:

	2013	2014
Permis d'acquisition d'armes (civil)	739	692
Permis d'acquisition d'armes militaires (mise en prêt et reprise de l'arme lors du départ de l'armée)	196	205
Auditions en relation avec les permis d'achat d'armes	84	68
Autorisations exceptionnelles d'achat d'armes	16	10
Permis de port d'armes	36	46
Carte européenne d'armes à feu	64	175
Mention dans carte européenne d'armes à feu	53	35
Demandes refusées (acquisition et port d'armes)	28	15
Contrôle armureries	2	2
Contrôle collectionneurs d'armes automatiques	9	0
Attestations en vue de l'utilisation de matières explosibles & feux d'artifices cat. 4	9	37
Permis d'acquisition de matières explosives	14	19
Contrôles d'entrepôts de matières explosibles (utilisateurs)	3	7
Autorisations de vente d'engins pyrotechniques cat. 2 et 3 (fêtes de fin d'année)	101 (11)	68 (9)
Autorisations d'acquisition et mise à feu d'engins pyrotechniques cat. 4	0	89
Saisies d'armes (nombre de cas)	299	281
Enquêtes	256	221
Préavis pour mesures administratives	21	20
Renonciation volontaire à la reprise de l'arme dans le cadre d'une enquête administrative	49	24
Restitution d'objets ou/et d'armes aux propriétaires	47	53
Restitution d'armes d'ordonnance à la BLA Grolley	19	6
Destruction d'armes	986	805
Reprise d'armes auprès de tiers pour destruction	223	276
Reprise de munitions auprès de tiers pour destruction (en kilogrammes)	env. 350	env.300
Reprise d'explosifs à des fins de destruction (en kilogrammes)	115	170
Reprise de détonateurs à des fins de destruction (en pièces)	1700	150
Déclaration d'armes à feu acquises antérieurement au sens de l'art. 42 LArm	17	68

Le BAE a procédé à l'octroi d'un nombre important de permis d'acquisition d'armes à feu. Dans le cadre de l'examen des demandes, de nombreuses auditions de requérants ont été effectuées par le BAE. A la suite de ces auditions, des requêtes ont dû être refusées notamment en raison de problèmes de santé ou de dossiers de police défavorables.

De nombreuses modifications des cartes européennes d'armes à feu (ajout de nouvelles armes) ont été effectuées. De plus, le BAE a procédé aux premiers renouvellements de ces cartes, introduites en 2009, dont la validité est de cinq ans.

En relation avec les affaires de violences domestiques et les autres affaires où des armes furent séquestrées, le BAE est tenu d'effectuer des enquêtes administratives, conformément à l'article 31 de la loi sur les armes. Il appartient, en effet, à ce dernier de décider, à l'issue de l'enquête, si une arme est restituée à son propriétaire ou non.

De nombreux citoyens se sont séparés de leurs armes à feu et de leurs munitions. Parmi ces objets se trouvaient également des vieux explosifs et des feux d'artifice; la destruction de ces produits a occupé de manière importante le BAE.

2.4.8.2 Evénements particuliers

Dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur les explosifs, l'acquisition et la mise à feu de feux d'artifice de la catégorie 4 sont soumises à autorisation depuis le 1^{er} janvier 2014. A cet effet, un nouveau système d'autorisation a été mis en place par le BAE. L'autorisation est approuvée par les préfectures et les communes concernées et octroyée par le BAE. La procédure d'octroi des autorisations a fait ses preuves et a été saluée de manière positive par les partenaires.

2.4.9 Bureau des entreprises de sécurité

En 2014, ont été délivrées:

- > 106 (116) autorisations d'engager du personnel
- > 133 (92) autorisations d'exercer
- > 3 (2) autorisations d'exploiter
- > 13 (8) autorisations pour l'engagement d'agents de sécurité dans les établissements publics
- > 15 autorisations pour l'engagement d'agents de sécurité dans les commerces.

On compte actuellement 16 (15) entreprises de sécurité autorisées dans le canton.

2.5 Logistique

2.5.1 Informatique et télécommunications

Au cours de l'année 2014, en matière d'informatique et de télécommunications, l'accent principal a été mis sur les objets suivants:

- > POLYCOM: finalisation des procédures de demandes de permis de construire et des constructions de sites, installation des équipements POLYCOM dans les véhicules de service, des terminaux dans les centrales d'engagement (police – 144), équipement et formation des utilisateurs, mise en production
- > POLYCOM – GPS : analyse, acquisition et équipement de 55 véhicules de service, réalisation de l'interface téléguidage avec SAGA
- > redondance infrastructure informatique ACC (abri cantonal) : appel d'offre, adjudication, acquisition et installation des diverses infrastructures (climatisation des locaux, courant fort, câblage informatique, mobilier, système d'accès, alarmes et surveillance vidéo)
- > tableau de bord – datawarehouse (phase 1) : étude, analyse, développement et mise en production
- > tablette pc Win 8 : équipement des officiers et sous-officiers supérieurs
- > remplacement de 100 ordinateurs fixes
- > système central d'information Zephyr - Migration des interfaces ROI en Web Service de la confédération : étude, analyse, développement et mise en production

- > HIP plateforme des armes : étude, analyse et développement de l'application d'extraction, de transfert des données et interrogation
- > véhicule TeddyK – migration applicative : analyse, installation et mise en production
- > maintenance et exploitation des systèmes informatiques de la Police cantonale et de l'ACC
- > maintenance et exploitation du réseau radio analogique (équipements radio dans les véhicules d'intervention, radios portables, 10 sites/antennes) jusqu'en mai. Dès juin, maintenance et exploitation du réseau POYLCOM (27 sites – antennes).

2.5.2 Véhicules

Exploitation et gestion du parc des véhicules de la Police cantonale, soit:

	2013	2014
Voitures	223	225
Motos	10	10
Bateaux	5	5

Cette année fût marquée par l'introduction de nouvelles voitures hybrides de marque Toyota Auris pour la Pol Prox. Egalement dans cette optique, 7 nouveaux vélos électriques de marque Scott et Stromer ont été mis en fonction.

2.5.3 Intendance

Dans le cadre de l'entretien des 46 bâtiments occupés par les services, plus de 1000 interventions diverses (rafraîchissement, entretien, peinture, sol, panne, etc.) ont été effectuées. Vingt (32) déménagements ou mutations internes, 54 (55) projets de moyenne à grande importance ont été réalisés et 40 bons de travaux demandé aux artisans de l'Etat. Principaux projets:

- > projet du commandement (MAD 3) suite à l'acceptation par le peuple de ce projet
- > travaux de rénovation du poste de Charmey
- > travaux de rénovation du poste de Guin
- > construction du bâtiment de la rte de l'Europe (Tribunal – Office poursuites – Justice de paix – Police) et inauguration
- > déménagement du poste de police de Bulle (Château) vers ses nouveaux locaux, durant une semaine
- > réaménagement des salles de rapport de la région Centre
- > assainissement des bureaux des amendes d'ordres
- > assainissement de la BAAC, à la police de sûreté
- > assainissement du contrôle d'accès des principaux postes de police par des biométries
- > assainissement et inauguration du garage de la police
- > gestions de 25 divers petits à moyens chantiers répartis sur l'ensemble du territoire
- > travaux de réaménagement du poste de Châtel-St-Denis
- > déménagement du poste de la gare de Fribourg, vers ses nouvelles surfaces
- > assainissement des locaux de la police du lac
- > assainissement des bureaux du cdmt de la police de la circulation
- > réorganisation des bureaux du cdmt de la gendarmerie
- > concept multifonction pour l'ensemble de la police cantonale terminée (62 machines)
- > étude et demande de crédit d'engagement pour modifications sprinkler et adduction eau potable CIG Centre
- > création de nouvelles places de travail à la Comm
- > suite à l'entrée ES Polycom, 350 armoires pour les agents ont été livrées dans les unités de police mobile
- > installation d'un nouveau groupe de secours et ACS au CIG Nord.

2.5.4 Habillement, équipement et armement (HEA)

Le secteur habillement, équipement et armement est responsable de la gestion du matériel personnel et collectif ainsi que de l'armement pour l'ensemble de la Police cantonale. Il se charge également de l'équipement de base des aspirants de l'école de police.

Pour l'année 2014, les réalisations suivantes sont à relever :

- > collaboration avec le groupe UNIMATOS pour l'appel d'offres de l'uniforme RT
- > acquisition de gilets pare-balles personnels pour la police de sûreté
- > acquisition de combinaisons ignifuges (GMO) pour les ELI
- > acquisition de casques de protection pour les véhicules d'intervention
- > acquisition d'un nouvel uniforme pour la fanfare de la Police cantonale
- > acquisition de nouveaux appareils de photo pour le corps et l'EAP.

2.5.5 Comptabilité

Le service de comptabilité de la Police cantonale a établi 19 362 factures (22 027 en 2013) sur la base de l'ordonnance du 22 décembre 2009 concernant les émoluments de la Police cantonale (RSF 551.61). Un montant total de 5 230 740 francs (4 551 171 francs en 2013) a été facturé.

3 Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM)

Chef de service: Jean-Denis Chavaillaz

3.1 Protection de la population

3.1.1 Activités courantes

Dans le cadre de la collaboration avec les instances fédérales, le chef de la protection de la population a participé aux séances mises sur pied par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), MétéoSuisse, la Centrale nationale d'alarme (CENAL), la Région territoriale 1 et la Commission fédérale de la télématique dans le domaine du sauvetage et de la sécurité.

Le chef de la protection de la population a poursuivi son activité de président de la Conférence latine des responsables de la protection de la population (CLAPP), subordonnée à la Conférence latine des chefs de service de la sécurité civile et militaire (CLSCM).

Avec le canton de Vaud et l'armée, la protection de la population, en intégrant ses partenaires, a finalisé les travaux de planification, débutés en 2012, en vue d'assurer la sécurité au sol du meeting aérien "AIR 14 PAYERNE".

La rédaction de l'ordonnance sur l'information, telle que prévue dans la LProtPop, a été finalisée par l'établissement d'un avant-projet "Ordonnance sur la communication en cas d'événement extraordinaire". Après la mise en consultation début 2015, le Conseil d'Etat devrait pouvoir la mettre en vigueur dans le courant 2015.

Dans le cadre du projet "Protection des infrastructures critiques", initié par l'OFPP, les travaux de recensement des infrastructures critiques, débutés en 2013, se sont poursuivis. Une base de données des infrastructures critiques fribourgeoises a pu être remise à l'OFPP.

Dans le cadre du projet POLYCOM, la protection de la population a organisé la formation, mis en place le programme d'e-learning et accompagné les partenaires dans la définition de leur tactique d'engagement. Elle a également établi un ordre général, validé par l'OCC et s'adressant à tous les partenaires.

En étroite collaboration avec la police cantonale, les travaux de mise à niveau des infrastructures de l'ACC, notamment en matière d'informatique et de sécurité (électrique, intrusion, feu...) débutés en 2013, se sont terminés. La protection de la population a également effectué les travaux nécessaires à la réception de POLYCOM et de GSM dans l'ouvrage. Une inauguration officielle de la nouvelle infrastructure aura lieu en 2015.

Le 4 avril 2014, un exercice de gestion de crise a été conduit par la protection de la population au profit de l'Ecole d'Ingénieurs et d'Architectes de Fribourg. Il a permis d'exercer la cellule de crise de cette école par le biais d'une situation extraordinaire.

Le 25 septembre 2014, l'expérience, commencée en 2013, de rassembler les chargés de communication de l'OCC, de l'Etat et des entreprises avec lesquelles la protection de la population collabore étroitement, a été réitérée. Pour tous les participants, les échanges ont été jugés importants et les enseignements nombreux.

Comme Groupe E assure l'approvisionnement électrique des cantons de Neuchâtel et de Fribourg, le 17 octobre 2014, pour la première fois, une rencontre a été organisée entre Groupe E, la protection de la population des deux cantons, afin de clarifier la répartition des compétences et la collaboration en cas de pénurie électrique.

Alors que cela se fait déjà depuis plusieurs années entre le CEA et la protection de la population, cette rencontre bisannuelle a été élargie au CASU 144. Cela a permis notamment de mettre à niveau les connaissances, de clarifier les procédures d'alarme et la collaboration en cas d'événement extraordinaire.

Tant dans le groupe technique que dans le COPIL, la protection de la population a été intégrée dans le projet eKom de l'OFPP, destiné à mettre à disposition de la population des moyens pour s'informer et se préparer à des événements extraordinaires.

A la suite de la migration du CEA vers la nouvelle version de leur outil d'aide à l'engagement SAGA, le système de mobilisation téléphonique de la protection de la population GAFRI a également été migré vers une nouvelle version. On en a profité pour changer les serveurs qui dataient d'environ 10 ans.

3.1.2 Organe cantonal de conduite

L'Organe cantonal de conduite (OCC) s'est réuni 6 fois durant l'année 2014 dans le cadre de séances ordinaires. Le nouveau chef de la protection civile a intégré l'OCC dès le 1^{er} août 2014.

L'OCC a été exercé durant les 3 semaines qu'a duré l'exercice fédéral du Réseau national de sécurité (ERNS14). Sur le thème d'une pénurie d'approvisionnement électrique, aggravée par une pandémie, l'OCC s'est exercé pendant 5 jours au total. Les enseignements de cet exercice seront intégrés dans la mise à jour des deux plans d'engagement ad hoc existants.

Les spécialistes OCC ont été conviés au rapport annuel le vendredi 9 mai 2014, où ils ont été informés sur les nouveautés au sein de la protection de la population. De plus, ils ont été invités à suivre les modules de formation fixés dans leur écolage en fonction des formations déjà suivies. Cette formation a été dispensée par les instructeurs de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) pendant une semaine à l'Institut agricole de Grangeneuve, avec comme effort principal le module "visualisation". Des spécialistes en provenance d'autres cantons latins ont également pu suivre ces modules de formation organisés par le canton de Fribourg.

La protection de la population a poursuivi la formation continue de la cellule de renseignement OCC à l'occasion de cours destinés aux officiers de renseignement et aux aides de commandement OCC. Ces formations orientées sur l'engagement en vue du meeting AIR14 ont également été suivies par les aides de commandement vaudois et les agents de renseignement des polices cantonales fribourgeoise et vaudoise.

3.1.3 Organes communaux de conduite

En 2014, 74 journées de formation ont été proposées aux organes communaux de conduite (ORCOC), dont 6 ont été dispensées, que ce soit de la formation de base, de la formation continue ou des formations techniques (outils ou spécifiques à des fonctions).

Un séminaire d'une journée destiné aux chefs ORCOC a été organisé le 21 mars 2014. Les thèmes abordés durant le séminaire ont été « l'évaluation opérationnelle des ORCOC » et le recensement des moyens à disposition des ORCOC. Ces thèmes ont fait l'objet de présentations et discussions de groupe.

Le rapport annuel des chefs des organes communaux de conduite s'est tenu à Pringy le 5 décembre 2014. Il a permis de réunir tous les chefs en dehors des cycles de formation.

A la demande du Conseil intercommunal de l'ORCOC Trême, un exercice a été conçu et conduit afin de tester le fonctionnement de l'ORCOC dans le cadre d'une planification liée à un danger de crue.

3.1.4 Plans d'engagement

Le plan d'engagement « Epizooties », mis à jour en 2013, afin de couvrir non seulement la grippe aviaire, mais toutes les épizooties hautement contagieuses, ainsi que le plan d'engagement "crues" ont été présentés au Conseil d'Etat en août 2014, traduits et mis en ligne sur internet.

Sur mandat de l'OCC, la protection de la population a établi un plan-pilote d'intervention OPAM pour le site de Multigas à Domdidier. Ce plan, qui est un complément au plan d'intervention édité par l'entreprise et destiné aux sapeurs-pompiers, servira aux autres feux bleus.

Comme concrétisation du plan d'engagement "Rupture d'approvisionnement électrique", la protection de la population, en intégrant les gestionnaires de réseaux de distribution du canton (Groupe E, Gruyère Energie, EW Jaun et IB Murten), a débuté les travaux visant à établir des plans de délestage. Ceux-ci, en prévision de la quantité d'énergie électrique disponible, doivent permettre un approvisionnement équitable de la population, tout en garantissant le maintien des prestations des entreprises vitales.

Sous la coordination générale de l'OCC, la protection de la population a établi le plan d'engagement "Vagues de chaleur" qui couvre les événements de type "sécheresse" ou "canicule".

3.1.5 Evénements particuliers

Du 30 août au 7 septembre 2014 a eu lieu le meeting aérien AIR14. La protection de la population et certains membres de l'OCC y ont été intégrés pendant plus de deux semaines, notamment dans la conduite sécuritaire et l'information.

3.2 Protection civile

3.2.1 Activités courantes

3.2.1.1 Administration et informatique

La convocation aux différents services, la gestion des services et la communication des jours accomplis au secteur de la taxe d'exemption ont été effectuées au moyen du système informatique OM. Ces opérations se sont déroulées à entière satisfaction.

Le canton de Fribourg est représenté dans le groupe de travail fédéral PISA-Protection civile et il fait partie des quelques cantons pilotes désignés pour la phase test. L'objectif du groupe de travail est de mettre en place un système, identique dans tous les cantons, qui permettra de tenir les contrôles de la protection civile au moyen du système informatique PISA dès 2015.

3.2.2 Demandes de dispenses

Le nombre de demandes de dispenses, malgré les courtes périodes de service et la diminution des effectifs réglementaires induite par la nouvelle organisation de la protection civile, reste très élevé. Il en découle une charge administrative importante. L'organisation interne du secteur de la protection civile a cependant permis le règlement rapide de toutes les demandes.

3.2.3 Affaires disciplinaires

Défaillants aux cours de protection civile	40 (46)
Renoncations après enquête pénale préliminaire	18 (18)
Avertissements (cas de peu de gravité)	2 (1)
Dénonciation pour infraction à la LF	20 (5)
Sanctions/décisions	14 (22)
Procédures encore pendantes le 31 décembre 2014	6 (0)

Aucune des ordonnances pénales rendues n'a fait l'objet d'une opposition.

3.2.4 Instruction

Le personnel d'instruction, administratif et technique exerçant son activité au centre d'instruction cantonal de Sugiez porte en 2014 sur 6,1 EP (inchangé par rapport à 2013).

Écoles de formation de base (EFB)

Neuf (9) écoles de formation de base de 2 semaines ont été organisées au centre d'instruction de Sugiez.

Fonction enseignée

Préposé à l'assistance	15 (17)
Pionnier	57 (60)
Collaborateur EM	15 (24)
Préposé constructions	15 (12)
Préposé matériel	8 (12)
Cuisiniers	3 (4)
Total	130 (132)

Cours intercantonaux pour cadres et spécialistes et cours de la Confédération

En application de la convention intercantonale en matière d'instruction (cantons romands + partie romande du canton de Berne), des cours de cadres et spécialistes ont eu lieu au centre d'instruction de Sugiez et dans les centres d'instruction d'autres cantons, à savoir Grône (VS), Spiez (BE, d), Köniz (BE, d), Couvet (NE), Aarwangen (BE,d), Sugiez (FR) et Bernex (GE).

Fonction	Participants fribourgeois	Participants d'autres cantons	Total	Centre d'instruction
Chef de section appui	4		4	Couvet
Chef de groupe appui	14		14	Bernex, Couvet, Spiez, Gollion
Chef de groupe assistance	3	17	20	Sugiez, Bernex, Aarwangen
Chef d'élément logistique	0		0	Spiez, Grône
Préposé aux constructions	0	3	3	Sugiez
Préposé au matériel	3	3	6	Grône, Sugiez
Spécialiste PBC	4	7	11	Sugiez
Comptable	3	3	6	Sugiez
Chauffeur	15		15	Sugiez
Spécialiste aide cdmt OCC	0		0	Sugiez
Cours de la Confédération	11		11	Schwarzenburg
Cours pour personnel d'instruction	3		3	Schwarzenburg
Total	60	33	93	

Le centre de Sugiez a enregistré en 2014 une occupation de 4886 (5608) journées, dont 1682 par des organisations partenaires ou privées.

3.2.5 Organisation

Le rapport des commandants a réuni, en décembre durant une journée, l'état-major cantonal de la protection civile, les commandants et commandants remplaçants de la compagnie état-major nouvellement formée et des trois compagnies d'intervention. Il s'agissait de faire le bilan des activités de l'année écoulée et d'ordonner les commandants de compagnie pour l'exécution des missions d'utilité publique 2015.

Recrutement 2014

	Centre de recrutement Lausanne (f)	Centre de recrutement Sumiswald (d)	Total
Collaborateurs EM	12	12	24
Préposés à l'assistance	56	23	79
Pionniers	64	36	100
Prépose constructions	16	6	22
Préposé matériel	9	5	14
Cuisinier	4	2	6
Total	161	84	245

Cours de répétition

176 (244) cours de répétition représentant 5080 (6673) jours/homme ont été accomplis en 2014. La matière a porté sur l'entretien périodique des installations, les travaux pratiques en faveur de la collectivité et l'appui dans le cadre d'exercices ou d'engagements en faveur de partenaires ORCAF.

Malgré la courte durée des cours de répétition, un grand nombre de demandes de dispense a été sollicité. Celles-ci ont été traitées selon la procédure appliquée par le SPPAM pour les demandes de dispense présentées par les astreints au service militaire. Sur les 2287 (3835) convocations établies, 452 (541) demandes de dispenses ont été accordées et 44 refusées. 13 astreints n'ont pas accompli leur service pour des raisons médicales alors que 58 astreints ne sont pas entrés en service.

3.2.6 Constructions et matériel

Contrôle périodique des constructions

Sur la base des pièces justificatives fournies, des communes ont été autorisées à utiliser les contributions de remplacement pour le règlement de certaines prestations dans le domaine de l'entretien des constructions.

Durant l'année 2014 les constructions suivantes ont fait l'objet d'un contrôle périodique :

Construction	Type	Résultat
Düdingen	BSA II	En état de fonctionnement
Charmey	PCIII / Po att II	En état de fonctionnement
Semsaies	PCII réd / Po att II*	En état de fonctionnement
Romont	PC II / Po att II*	En état de fonctionnement

Sirènes

Lors de l'essai annuel des sirènes de février, 4 sirènes sur un total de 261 dont 178 télécommandées et 83 déclenchements manuels ont présenté des défauts qui ont été réparés dans les meilleurs délais.

Constructions

Abris privés	
Constructions projetées en 2014	94
Total des places protégées	5550
Dans des abris obligatoires	4400
Dans 15 abris privés communs	1150
Constructions réalisées en 2014	67
Total des places protégées	3683
Dans des abris obligatoires	2394
Dans 25 abris privés communs	1289
Dossiers en cours :	372
Contributions de remplacement destinées à la construction de places protégées	3193

Abris privés	
Contributions de remplacement perçues	2 217 620 francs
Abris publics	
Projets approuvés en 2014	2
Places protégées	244
Projets terminés	3
Places protégées	652

La Confédération a versé 179 900 francs de subventions d'entretien pour 45 constructions protégées.

3.2.7 Evénements particuliers

3.2.7.1 Intervention dans le cadre du capricorne asiatique

Dans le cadre de la lutte contre le capricorne asiatique, à la demande du service phytosanitaire cantonal, des astreints de la protection civile ont été convoqués.

Il s'agissait d'aider les professionnels, après l'abattage des arbres à ramasser les branches et à passer le tout dans la broyeuse. Une partie du travail consistait également au contrôle des arbres encore sur pied dans les zones focales en compagnie des spécialistes.

3.3 Administration militaire

3.3.1 Activités courantes

3.3.1.1 Promotions d'officiers

99 officiers fribourgeois ou domiciliés dans le canton ont été promus en 2014 par le Conseil fédéral ou par le Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), soit neuf colonels, six lieutenants-colonels, quinze majors, neuf capitaines, vingt-neuf premiers-lieutenants et trente-et-un lieutenants.

3.3.1.2 Services d'instruction des formations

En 2014, 871 demandes ont abouti à 774 déplacements de service (88.8 %) ainsi qu'à 97 refus (11.2 %).

Les motifs des demandes de déplacements de service accordées sont les suivants :

Apprentissage	5.0 %
Etudes	41.5 %
Professionnel	27.4 %
Perfectionnement professionnel	10.3 %
Séjour à l'étranger	5.8 %
Raison médicale	3.8 %
Autres raisons	6.2 %

3.3.1.3 Tir hors service

Mutations au sein de la commission cantonale de tir

Sous-commission	Démission au 31.12.2014	Nomination au 01.01.2015
1 FR Sarine	M. Julien Meuwly	Stgm chef Yoan Tomasin

Participation aux exercices fédéraux

Année	Tir au fusil à 300m		Tir au pistolet	
	Tir obligatoire	Tir en campagne	Programme fédéral	Tir en campagne
2014	7068	5222	828	1786
2013	7315	5288	816	1783
2012	7538	5422	804	1820

Nombre de jeunes tireurs

2014 527

2013 498

2012 552

Dispenses de tirs obligatoires

2014 23

2013 20

3.3.1.4 Affaires disciplinaires et pénales

576 enquêtes pour défaut au tir obligatoire ont abouti à 485 décisions disciplinaires.

3 recours contre ces décisions ont été traités par la Direction de la sécurité et de la justice. Ceux-ci ont été rejetés.

11 conscrits ont été punis disciplinairement pour un premier défaut à la journée d'information, 4 pour un deuxième défaut et 1 pour un troisième défaut.

67 conscrits ont été punis disciplinairement pour un premier défaut au recrutement, 14 pour un deuxième défaut, 11 pour un troisième défaut et 7 pour un quatrième défaut. 3 conscrits ont été déférés à la justice militaire pour un cinquième défaut.

3.3.1.5 Activités de recrutement

Journées d'information

30 journées d'information pour les recrutables de la classe d'âge 1996 ont été organisées sur la place d'armes de Fribourg par la commandante d'arrondissement.

La planification des périodes d'écoles de recrues des 1094 conscrits de langue française et des 407 conscrits de langue allemande a été établie de la manière suivante :

Conscrits francophones de la classe d'âge 1996			
Année	Printemps	Eté	Automne
2015	3.0 %	4.3 %	9.2 %
2016	7.9 %	35.7 %	Pas proposé (DEVA)
2017	21.2 %	15.5 %	Pas proposé (DEVA)
2018	0.6 %	2.6 %	Pas proposé (DEVA)

Conscrits alémaniques de la classe d'âge 1996			
Année	Printemps	Eté	Automne
2015	1.7 %	5.7 %	7.8 %
2016	11.0 %	48.2 %	Pas proposé (DEVA)
2017	10.3 %	14.8 %	Pas proposé (DEVA)
2018	0 %	0.5 %	Pas proposé (DEVA)

Organisation du recrutement

En 2014, les recrutements dans les Centres de recrutement de Lausanne et de Sumiswald (BE) ont abouti aux décisions suivantes :

	Lausanne	Sumiswald
Nombre	1462	489
Aptes au service militaire	866 (59.2 %) dont 106 service long	320 (65.4 %) dont 66 service long
Aptes au service PCi	163 (11.2 %)	66 (13.5 %)
Inaptes au service	298 (20.4 %)	62 (12.7 %)
Inaptes au service in abs	65 (4.4 %)	21 (4.3 %)
Ajournés au recrutement compl.	56 (3.8 %)	19 (3.9 %)
Ajournés d'une année	10 (0.7 %)	1 (0.2 %)
Ajournés de deux ans	4 (0.3 %)	0 (0 %)

Service sans arme

Deux demandes pour un service sans arme ont été présentées. Celles-ci ont été acceptées.

3.3.1.6 Libération de service

686 militaires des classes d'âge 1980 (solde), 1981, 1982, 1983 et 1984 ayant terminé leurs obligations ont été libérés au 31.12.2014. Les inspections de libération ont eu lieu sur deux jours à la caserne de La Poya à Fribourg.

En application des articles 11 et 12 de l'Ordonnance du 5 décembre 2003 concernant l'équipement personnel des militaires (OEPM), les militaires souhaitant garder l'arme personnelle (fusil d'assaut 90, 57 ou pistolet) ont dû fournir un permis d'acquisition d'armes. Sur les 640 militaires armés, 69 (11 %) ont demandé la cession de l'arme en toute propriété. Lors de la remise de l'arme, une indemnité fixée par le DDPS a été perçue à raison de 30 francs pour le pistolet, de 60 francs pour le fusil d'assaut 57 et de 100 francs pour le fusil d'assaut 90.

Les officiers supérieurs de la classe d'âge 1964, les capitaines de la classe d'âge 1972 et les officiers subalternes de la classe d'âge 1978, soit au total 21 officiers, ont été libérés lors d'une cérémonie présidée par le Chef du Service de la protection de la population et des affaires militaires.

3.3.1.7 Taxe d'exemption de l'obligation de service (TEO)

Le canton a compté 10 218 assujettis à la taxe en 2014. (42 % de plus qu'en 2004 – entrée en vigueur d'AXXI). Le mouvement démographique, le report de l'ER, l'exemption pour motifs médicaux sont les raisons certaines de cette évolution. L'année 2014 présente des similitudes avec les précédentes : augmentation de l'encaissement, augmentation des demandes d'arrangements de paiement, des rappels et des procédures de poursuites.

793 astreints au service militaire et 234 astreints au service civil, ont été soumis à la taxe parce qu'ils n'ont pas accompli leur service en 2013.

Pour 1126 assujettis, la taxe a été réduite en fonction du nombre total des jours de service accomplis dans l'année d'assujettissement, et cela à raison d'un dixième par tranche de 50 jours de service militaire effectués (75 jours de service civil).

Pour 930 assujettis ayant servi dans la protection civile, la taxe a été réduite de 4 % pour chaque jour accompli dans l'année d'assujettissement.

Le taux de la taxe s'élève à 3 % du revenu imposable IFD, mais à 400 francs au minimum. Pour 3059 assujettis, elle a été calculée sur la base de la taxe minimale.

Le remboursement a lieu une fois que la durée totale des services obligatoires a été accomplie. 1395 décisions de remboursement de taxes représentant 580 217 francs ont été établies, soit 13,5 % de moins qu'en 2013.

Un service militaire avec restrictions médicales particulières est désormais proposé aux personnes qui préfèrent accomplir un service plutôt que de s'acquitter de la taxe. Comme elles doivent faire valoir leur demande auprès du Bureau de la taxe d'exemption, celui-ci a été appelé à répondre régulièrement à des questions téléphoniques et écrites.

Une décision sur réclamation (aucune en 2013) a été l'objet d'un recours interjeté auprès de la Cour fiscale du Tribunal cantonal.

Perception de la taxe dans le canton

	2014	2013
Taxes payées par les assujettis	7 399 350.18	7 031 095.95
Remboursements (remplacement de service)	580 217.00	671 074.25
Produit net de la perception	6 819 133.18	6 360 021.70
Part de la Confédération (80 %)	5 455 306.54	5 088 017.36
Part du canton (20 %)	1 363 826.64	1 272 004.34
Intérêts moratoires portés en compte	72 340.58	63 132.55
Intérêts sur montants à restituer	2627.80	2071.65
Solde des arriérés	2 523 167.17	2 449 734.63
Montant des actes de défaut de biens	188 909.45	183 546.36

Statistiques

	2014	2013
Nombre de décisions de taxation	15 964	13 769
Nombre de décisions avec taxe minimale (400 francs)	3059	2897
Nombre d'assujettis exonérés (art. 4 LTEO)	722	700
Montant des taxes abandonnées	7378.01	13315.59
Montant des taxes remises	33 491.30	21 038.70
Arrangements de paiement	1106	967
Sommations/rappels avant poursuite	2663	2502
Réquisitions de poursuites	710	401
Décisions de remboursements	1395	1411
Décisions de restitutions	592	666

3.4 Intendance des bâtiments

3.4.1 Activités courantes

3.4.1.1 Caserne de la Poya

Les travaux suivants ont été réalisés :

- > Entretien courant de tous les bâtiments de la caserne
- > Construction des chambres fortes (sécurité des armes) dans les bâtiments 3 et 4
- > Assainissement des douches du bâtiment 3.

Tenant compte du fait que la caserne doit être encore exploitée jusqu'en 2020 au moins, ces travaux de maintenance de la substance ont toujours leur raison d'être. En effet, il faut assurer aux militaires qui y logent un standard convenable du point de vue de la sécurité et du confort.

Suite à l'ouverture du Pont de la Poya, il s'avère que l'accès à l'avenue Général Guisan par la sortie principale de la caserne est devenu difficile pour les véhicules militaires, spécialement pour les poids lourds avec remorque. De plus, l'existence de bouchons journaliers complique la sortie en direction du Pont de la Poya. Une évaluation de cette situation sera faite au printemps 2015 avec armasuisse et les forces terrestres ; une intervention auprès de la Ville de Fribourg sera éventuellement nécessaire.

3.4.1.2 Camp de Schwarzsee

Les travaux suivants ont été réalisés :

- > Entretien courant de tous les bâtiments du camp de Schwarzsee.

En vue des importants travaux de transformation du camp en 2015, l'entretien s'est limité au strict minimum.

Achat de literie et de lingerie

- > Renouvellement courant de la literie nordique.

Journées d'occupation

27 946 (31 296)

Sur les 27 946 journées, 20 351 journées civiles ont été accomplies par des écoles, sociétés et groupements divers. Les occupations militaires se sont élevées à 7595 journées (3808 journées en 2013).

3.4.2 Evénements particuliers

3.4.2.1 Place d'armes de Fribourg

Ouvrage souterrain de Châtillon

A la fin du mois de juin 2014, la collaboration avec l'Office fédéral des Migrations (ODM) qui a occupé cet ouvrage à titre provisoire pour l'hébergement des requérants d'asile, a pris fin. L'occupation a duré une année et demie.

D'importantes travaux d'adaptation de l'ouvrage, notamment dans le domaine de la sécurité incendie, ont dû être réalisés, afin de pouvoir accueillir ces requérants d'asile. Au terme de cette occupation, il s'est avéré que ce genre d'ouvrage n'est pas conçu pour abriter des civils durant une si longue période. En effet, la police du feu exige que les portes de l'ouvrage restent ouvertes en permanence, ce qui rend le système de ventilation inefficace et provoque la formation d'humidité à l'intérieur des locaux (douches etc.). Tous les travaux de remise en état de l'ouvrage ont été pris en charge par la Confédération.

Caserne de la Poya

Deux départs ont été enregistrés au sein du personnel d'exploitation de la place d'armes de Fribourg. Il s'agit d'une auxiliaire de nettoyage, qui a bénéficié de la retraite au 30.06.2014, et d'un collaborateur infrastructure, qui a démissionné avec effet au 31.10.2014. Les deux postes ont été repourvus.

Dépôt décentralisé de la place d'armes à Grolley

Suite à un transfert interne, un nouveau logisticien a été engagé.

3.4.2.2 Camp de Schwarzsee

Projet « Campus Schwarzsee/Lac-Noir »

L'intendance des bâtiments a pris part à diverses séances du groupe de travail organisées par la DSJ et le service des bâtiments. En date du 05.11.2013, la DSJ a remis à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) à Berne une offre concernant, d'une part, la location du camp de Schwarzsee par le centre de formation du Service civil et, d'autre part, une offre complémentaire réglant les prestations hôtelières fournies. Suite à une évaluation effectuée par l'OFCL, c'est le site de Schwarzsee qui a été choisi et désigné comme futur Centre de formation national pour le service civil. En principe, ce centre sera opérationnel dès le début de l'année 2016. Le groupe de travail « Campus Schwarzsee/Lac Noir » continue actuellement à travailler à la réalisation de ce projet.

Le départ d'une auxiliaire d'exploitation a été enregistré au sein du personnel d'exploitation du camp de Schwarzsee. En prévision des importants changements dus au projet de rénovation en cours, ce poste reste pour l'instant vacant et sera repourvu dans le courant 2015, au plus tard le 01.01.2016, date de la réouverture du campus Schwarzsee/Lac-Noir.

4 Service de la population et des migrants (SPoMi)

Chef de service : Patrick Pochon

4.1 Police des étrangers

4.1.1 Activités courantes

4.1.1.1 Permis délivrés

	2013	2014
Autorisations d'établissement	3929	4000*
Autorisations de séjour	5387	4000*
Autorisations de séjour de courte durée	695	700*
Autorisations frontalières UE/AELE	350	350*
Prolongations de l'autorisation de séjour ou du délai de contrôle de l'autorisation d'établissement	15 448	16 000*

*Estimations : statistiques finales non encore disponibles en raison d'un changement de système d'information de la Confédération

4.1.1.2 Visas de retour en Suisse

	2013	2014
Visas de retour en Suisse	357	274

4.1.1.3 Effectif de la population étrangère résidant dans le canton au 31 décembre, sans les requérants d'asile ni les personnes admises provisoirement

	2013	2014
Avec autorisations d'établissement	39 139	41 004
Avec autorisations de séjour	21 174	22 869
Avec autorisations de courte durée	2611	2137
Avec autorisation frontalière	621	705
Totaux	63 545	66 715

4.1.1.4 Mesures administratives

	2013	2014
Auditions effectuées par le Service	245	297
Rejets de demandes d'entrée et d'autorisation	29	36
Décisions de renvoi	238	283
Injonctions de départ selon directive européenne	30	23
Refus d'autorisations de séjour, de prolongations d'autorisations ou révocations	49	75
Révocations d'autorisations d'établissement	11	12
Menaces de refus ou de révocation	12	21
Décisions en matière d'assistance judiciaire	4	4
Décisions de détention en vue de refoulement rendues	268	203
Décisions de détention en vue de refoulement exécutées	178	139
Renvois après détention sous la compétence d'une autre autorité	38	32
Séances de contrôle auprès du Tribunal des mesures de contrainte (TMC)	28	60
Renonciations à la procédure orale par le TMC	35	35
Assignations et interdictions de pénétrer un territoire	122	62

	2013	2014
Rejets de permis pour cas personnel d'extrême gravité	31	28
Recours jugés au Tribunal cantonal et au TMC contre l'ensemble de ces mesures administratives	46	49
Recours admis, totalement ou en partie	6	8
Affaires rayées du rôle	9	5

4.1.2 Evénements particuliers

L'acceptation par les citoyens suisses le 9 février 2014 de l'initiative populaire "contre l'immigration de masse" n'a pas encore d'impact sur la population étrangère du canton. L'effectif total de celle-ci (tous permis confondus, mais sans l'asile) a une nouvelle fois fortement augmenté, enregistrant une croissance nette de 3170 personnes entre fin 2013 et fin 2014.

En matière de détention administrative, le service a loué dès le 1^{er} mars 2014 auprès de la prison de l'aéroport de Zurich 5 places, en compensation de celles dont il disposait à la Prison centrale, dorénavant affectées aux besoins des détentions pénales. La diminution en 2014 du nombre des situations de détention s'explique par la chute d'environ 50 % des cas de réadmission vers un Etat Dublin.

4.2 Domaine de l'asile

4.2.1 Activités courantes

	2013	2014
Personnes envoyées dans les centres d'enregistrement	10	4
Requérants d'asile attribués au canton de Fribourg	637	794
Autorisations de travailler accordées	164	164
Permis pour cas personnel d'extrême gravité	48	43
Personnes admises provisoirement	76	221
Décisions positives rendues par l'ODM	86	233
Décisions négatives rendues par l'ODM (rejets et non entrées en matière)	440	354
Décisions d'application de l'Accord de Dublin	210	165
Demandes d'asile en suspens auprès de l'ODM	573	583
Total des demandeurs d'asile séjournant dans le canton au 31 décembre	621	644
Total des étrangers admis provisoirement séjournant dans le canton au 31 décembre	774	896

4.2.2 Evénements particuliers

La hausse des demandes d'asile en Suisse (+ 2300 par rapport à 2013) résulte des nombreux foyers de crise à travers le monde et du nombre constamment élevé de migrants voyageant par la voie maritime qui ont accosté au Sud de l'Italie avant de poursuivre leur migration vers le Nord. La Confédération répartissant proportionnellement la grande majorité des requérants d'asile entre les cantons, Fribourg a accueilli en 2014 le deuxième effectif le plus élevé de ces 12 dernières années.

4.3 Main-d'œuvre étrangère

4.3.1 Activités courantes

4.3.1.1 Annonces de ressortissants UE/AELE

	2013	2014
pour activité limitée à 3 mois maximum auprès d'un employeur suisse	3097	2815
pour travailleurs détachés	2633	2570
pour prestataires de services transfrontaliers indépendants	2194	2075

4.3.1.2 Autorisations préalables concernant les ressortissants UE-2

	2013	2014
Autorisations de longue durée	19	14
Autorisations de courte durée	82	90
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	41	38
Autorisations pour artistes de cabaret UE	182	167

4.3.1.3 Autorisations préalables pour ressortissants de pays tiers

	2013	2014
Autorisations de longue durée	38	21
Autorisations de courte durée	39	53
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	27	31
Autorisations pour artistes (musiciens)	105	96

4.3.1.4 Autres décisions

	2013	2014
Refus d'autorisation	155	135
Décisions sur réclamation	4	6

4.3.1.5 Mesures administratives

En vertu de l'art. 122 LEtr, un employeur qui enfreint à plusieurs reprises les prescriptions du droit des étrangers peut se voir rejeter totalement ou partiellement ses demandes d'admission de travailleurs étrangers ou peut être menacé de ces sanctions.

	2013	2014
Avertissements	6	5
Sommations/menaces	26	48
Suspensions/rejets	15	23

4.3.2 Evénements particuliers

Les périodes de contingentement des autorisations de séjour adoptées par le Conseil fédéral à l'égard des ressortissants de l'UE (activation de la clause de sauvegarde) ont pris fin en avril et mai 2014. Seuls les ressortissants de la Bulgarie et de la Roumanie (UE-2) restent pour l'heure soumis à des mesures limitatives.

4.4 Passeports et cartes d'identité suisses

4.4.1 Activités courantes

4.4.1.1 Documents délivrés

	2013	2014
Passeports ordinaires biométriques	20 502	24 514
Cartes d'identité	31 676	34 799
Passeports provisoires	615	588
Documents de voyage biométriques pour étrangers	216	339
Titres de séjour biométriques pour étrangers	10 363	11 314

Evénements particuliers

Le nombre des documents délivrés en 2014 par le service à des citoyens suisses a encore augmenté par rapport à 2013 (+ 16 % pour les passeports et + 9 % pour les cartes d'identité). Le maintien de cette forte demande s'explique par les demandes en renouvellement, 10 ans après leur délivrance, des documents de la génération 2003, qui avaient suscité à l'époque une forte demande.

Le formulaire jusqu'ici en vigueur dans les communes pour la réception des demandes de cartes d'identité a en outre été remplacé en 2014 par une solution entièrement informatique décidée par la Confédération (projet NAVIG).

5 Service de la police du commerce (SPoCo)

Chef de service : Alain Maeder

5.1 Etablissements publics

5.1.1 Activités courantes

5.1.1.1 Autorisations délivrées

	2013	2014
Patentes A d'hôtellerie	1	-
Patentes B d'établissement avec alcool	34	12
Patentes C d'établissement sans alcool	3	2
Patentes E de bar d'hôtel		2
Patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation	2	5
Patentes spéciales H	13	13
Patentes I d'établissement parahôtelier	5	2
Patentes T de traiteur	7	9
Patentes en vue de la reprise d'un établissement en activité	202	214
Renouvellements de patente	630	525
Changements de dénomination	31	47
Extensions de patente	14	30

5.1.1.2 Mesures administratives

	2013	2014
Non-renouvellements	1	4
Retraits de patente	5	5
Refus de patente	6	3

5.1.1.3 Décompte des patentes d'établissements publics

	2013	2014
Patentes A d'hôtellerie	156	153
Patentes B d'établissement avec alcool	606	612
Patentes C d'établissement sans alcool	15	18
Patentes D de discothèque	20	23
Patentes E de bar d'hôtel	16	17
Patentes F de restaurant de nuit	4	4
Patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation	100	105

	2013	2014
Patentes spéciales H	462	464
Patentes I d'établissement parahôtelier	111	109
Patentes T de traiteur	59	69
Patentes U de bar dépendant d'un local de prostitution	-	-
Totaux	1549	1574

5.1.1.4 Fumée passive

	2013	2014
Fumoirs autorisés	89	84

5.1.1.5 Formation obligatoire

	2013	2014
Personnes ayant suivi la formation obligatoire en français	139	92
Personnes ayant suivi la formation obligatoire en allemand	28	8
Personnes ayant obtenu leur certificat de capacité professionnelle	115	76

5.1.1.6 Formation partielle

	2013	2014
Personnes ayant suivi la formation pour détenteurs de patentes G ou T en français	21	16
Personnes ayant suivi la formation pour détenteurs de patentes G ou T en allemand	2	5
Personnes ayant réussi le test pour détenteurs de patentes G ou T	23	17
Personnes ayant suivi la formation relative à la loi sur les établissements publics en français	29	13
Personnes ayant suivi la formation relative à la loi sur les établissements publics en allemand	6	11
Personnes ayant réussi le test relatif à la loi sur les établissements publics	35	23

5.1.2 Evénements particuliers

Le nouveau programme de la formation obligatoire destinée aux cafetiers-restaurateurs a été mis en place tant pour les exploitants d'établissements principaux (patentes A à F) que pour les responsables d'établissements accessoires (patentes G et T). Le diplôme de cafetier-restaurateur est désormais illustré par l'artiste François Aeby et a fait l'objet d'une première distribution lors de l'Assemblée cantonale de GastroFribourg.

Le renforcement des exigences liées à cette formation n'a pas donné lieu à une augmentation marquée du nombre d'échecs aux épreuves d'examen. Le taux de participation est quant à lui resté stable et a concerné en grande majorité des titulaires de patente provisoire.

5.2 Boissons alcooliques

5.2.1 Activités courantes

5.2.1.1 Autorisations délivrées

	2013	2014
Locaux de vente spécialisés et commerces d'alimentation	56	61
Kiosques et stations d'essence	8	12

5.2.1.2 Mesures administratives

	2013	2014
Refus de patente	-	2

5.2.1.3 Décompte des patentes de boissons alcooliques

	2013	2014
Locaux de vente spécialisés et commerces d'alimentation	425	423
Kiosques et stations d'essence	69	73

5.3 Loteries et collectes

5.3.1 Activités courantes

5.3.1.1 Autorisations délivrées

	2013	2014
Petites loteries	82	76
Collectes	93	90

5.4 Appareils de jeu

5.4.1 Activités courantes

5.4.1.1 Autorisations délivrées

	2013	2014
Appareils à sous servant aux jeux d'adresse	344	287
Appareils de distraction	305	137

5.5 Salons de jeu

5.5.1 Activités courantes

5.5.1.1 Autorisations délivrées

	2013	2014
Patentes de salon de jeu	1	-

5.5.1.2 Décompte des autorisations de salons de jeu

	2013	2014
Patentes de salon de jeu	4	4

5.6 Prostitution

5.6.1 Activités courantes

5.6.1.1 Autorisations délivrées

	2013	2014
Mise à disposition de tiers de locaux affectés à l'exercice de la prostitution	6	12

5.6.1.2 Mesures administratives

	2013	2014
Refus	1	1
Retraits	1	-

5.6.1.3 Décomptes des autorisations

	2013	2014
Mise à disposition de tiers de locaux affectés à l'exercice de prostitution	21	23

5.7 Commerce itinérant

5.7.1 Activités courantes

5.7.1.1 Autorisations délivrées

	2013	2014
Autorisations pour commerçants itinérants	17	22
Autorisations d'exploiter une activité foraine ou un cirque	4	4

5.8 Crédit à la consommation

5.8.1 Activités courantes

5.8.1.1 Décomptes des autorisations

	2013	2014
Exercice à titre professionnel de l'activité de courtier en crédit	12	10

5.9 Activité à risque

5.9.1 Activités courantes

5.9.1.1 Autorisations délivrées

	-	2014
Autorisations pour activité à risque	-	22

5.10 Poids et mesures

5.10.1 Activités courantes

5.10.1.1 Instruments de mesure vérifiés

	2013	2014
Balances pour la vente directes au public	763	477
Balances non destinées à la vente directe au public	1136	1035
Balances pour véhicules routiers et balances ferroviaires	38	50
Balances spéciales	66	76
Balances à fonctionnement automatique	23	17
Instruments de pesage étiqueteurs de prix	252	252
Ensembles de mesurage de volume (produits pétroliers)	1040	801
Distributeurs routiers de gaz naturel et de pétrole liquéfié	2	1
Ensembles de mesurage de volume pour denrées alimentaires	38	31
Mesures de longueur	-	1
Appareils mesureurs de composants gazeux et de fumée diesel	402	361

5.10.1.2 Contrôles des préemballages

	2013	2014
Même quantité nominale	346	408
Préemballages aléatoires	147	95

5.10.1.3 Surveillance du marché

	2013	2014
Points de vente publics contrôlés	258	118

5.11 Indication des prix

5.11.1 Evénements particuliers

Une campagne de sensibilisation nationale en matière d'annonces de rabais dans les offres commerciales en ligne a été réalisée conformément aux objectifs fixés avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Au terme de cette campagne qui a porté sur les prix comparatifs, les rabais et réductions de prix ainsi que sur l'indication du prix total dans neuf branches différentes (sport, vêtements, appareils ménagers, meubles, cosmétiques, jouets, etc.), il a été réjouissant de constater que la plupart des pages internet contrôlées indiquaient correctement les prix.

Le Service de la police du commerce a par ailleurs organisé, avec l'aide du SECO, une journée de formation relative à l'indication des prix à l'intention des collaboratrices et collaborateurs des communes de Fribourg, Marly, Villars-sur-Glâne, Givisiez, Granges-Paccot et Corminboeuf chargées des contrôles dans ce secteur. Cette journée a rencontré un vif succès et a permis de mettre en lumière les difficultés de garantir une application conforme des règles applicables à la publicité et à la comparaison des prix.

6 Service de la justice (SJ)

Cheffe de service : Lise-Marie Graden

6.1 Activités

6.1.1 Barreau

La Commission d'examen des candidats au barreau a délivré un brevet de capacité à Mmes Stéphanie Amara, Jenny Castella, Claire-Lise Clément, Claire de Reyff, Delphine Disler, Eloïse Dorsaz, Zoé Esseiva, Alexandra Fabbro, Sophie Germond, Florine Küng, Stéphanie Kuonen, Sarah Luisier-Curchod, Sandra Mantelli, Alexandra Müller, Virginie Pahut, Inès Proença, Sarah Riedo, Eléonore Salina, Isabelle Schuwey, Angelika Spiess, Sofia Suarez et Camille Zahno et MM. Gilles Aebischer, Marcel Amberg, Mathieu Azizi, Laurent Berset, Vincent Binetti, Pierre Bugnon, Carlo Ceccarelli, Boris Eicher, Andrea Ermotti, Olivier Ferraz, Alexandre Sacha Khomutov, Romain Lang, Tramor Mehmetaj, Alain Monnerat, Baptiste Morard, Elias Moussa, Tristan Pannatier et Vincent Perritaz.

La Commission du barreau, quant à elle, a traité notamment les affaires suivantes :

Inscriptions au registre cantonal des avocats et des avocates	8
Radiations du registre cantonal des avocats et des avocates	7
Plaintes et dénonciations	10
Levée du secret professionnel	7
Autorisations de stage d'avocat	37
Réductions de la durée du stage d'avocat	2
Radiation du registre cantonal des avocats-stagiaires et avocates-stagiaires	-

Etaient inscrits au 31 décembre 2014:

Avocats inscrits au Registre cantonal des avocats et des avocates	190
Avocats inscrits au Tableau fribourgeois des avocats membres de l'UE et de l'AELE	5
Avocats stagiaires	156

6.1.2 Notariat

Au 31 décembre 2014, il y avait 49 notaires en exercice, dont 6 notaires n'entrant plus dans le calcul du nombre maximal fixé par la loi sur le notariat. A ce jour, le nombre maximal est atteint.

6.1.3 Assistance judiciaire en matière civile

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, le Service de la justice a reçu 1 479 avis d'assistance judiciaire se répartissant ainsi:

	Assistance avec remboursement	Assistance sans remboursement	Total
Tribunal cantonal	0	94	94
Tribunal de la Sarine	7	580	587
Tribunal de la Singine	0	79	79
Tribunal de la Gruyère	1	199	200
Tribunal du Lac	1	84	85
Tribunal de la Glâne	2	93	95
Tribunal de la Broye	1	95	96
Tribunal de la Veveyse	4	55	59
Justices de paix	0	184	184
Totaux	16	1463	1479

1115 listes de frais d'avocats et des greffes des justices de paix ont été payées en 2014 pour un montant de 3 199 283 francs (2839 174 francs en 2013 pour 1116 listes de frais).

A teneur des articles 123 LJ et 123 CPC, le Service de la justice peut, dans un délai de 10 ans, demander le remboursement partiel ou total de l'assistance judiciaire lorsque la personne est revenue à meilleure fortune.

En 2014, un montant de 142 519 francs a été récupéré à ce titre.

6.1.4 Assistance judiciaire en matière pénale

Depuis le 1^{er} janvier 2011, et en vertu du nouveau code de procédure pénale suisse, l'autorité qui décide de l'assistance judiciaire en matière pénale n'est plus uniquement la Chambre pénale du Tribunal cantonal, mais chaque instance judiciaire au fil de la procédure. Les statistiques concernant cette assistance judiciaire se trouvent dans les rapports des différents tribunaux.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, le Service de la justice a reçu 603 décisions relatives à l'assistance judiciaire.

656 listes de frais d'avocat ont été payées en 2014 pour un montant de 2 660 489 francs.

Jusqu'à fin 2013, les factures étaient payées par les autorités pénales, sur visa du Service de la justice. Depuis 2014, c'est le Service de la justice qui a procédé à ces paiements, déchargeant ainsi les autorités judiciaires de cette tâche.

6.1.5 Assistance judiciaire en matière administrative

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, le Service de la justice a reçu 115 avis d'assistance judiciaire.

82 listes de frais d'avocat ont été payées en 2014 pour un montant de 123 988 francs.

6.1.6 Entraide judiciaire

Le Service de la justice procède aux transmissions nécessaires à l'entraide judiciaire internationale. En 2014, il a traité 15 demandes provenant d'autorités judiciaires du canton, mais aucune demande provenant d'autorités judiciaires d'Etats étrangers.

6.1.7 Médiation judiciaire

6.1.7.1 Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs

Cette commission exerce la surveillance générale sur les personnes soumises à l'ordonnance sur la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs, c'est-à-dire les médiateurs et médiatrices assermentés qui exercent la médiation dans le cadre d'une procédure judiciaire.

La Commission décide des inscriptions, mises à jour et radiations à effectuer au tableau des médiateurs et médiatrices assermentés, surveille la conformité de l'activité des médiateurs et médiatrices à leur serment ou à leur promesse solennelle, exerce le pouvoir disciplinaire et édicte les directives nécessaires.

En 2014, la Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs a inscrit quatre médiateurs/trices au tableau et radié une inscription (à la demande de la personne).

6.1.7.2 Bureau de la médiation pénale pour mineurs

Statistiques	2014	2013
Nombre d'affaires déléguées par les juges (processus de médiation)		
concernant (nombre de mineurs impliqués comme mis en cause)	111	125
et également (nombre de jeunes adultes mis en cause)	4	11
ainsi que (nombre de lésés/victimes impliqués)	73	113
35 affaires ne concernaient qu'un seul mineur mis en cause		
22 affaires concernaient deux mineurs mis en cause		
16 affaires concernaient trois mineurs mis en cause ou plus (jusqu'à 6)		
Répartition selon le sexe		
Garçons	94	95
Filles	17	30
Répartition selon la langue		
Français	83	97
Allemand	28	28
Provenance		
Fribourg-Ville	10	17
Sarine campagne	22	21
Gruyère	32	23
Broye	10	21
Glâne	2	5
Veveyse	4	12
Singine	21	16
Lac	8	7
Autre canton	2	3
Autre pays	-	-
Résultats du traitement des affaires		
Processus ayant conduit à un accord de médiation	65	79
Processus de médiation n'ayant pas abouti	13	15
Décision de retrait de plainte	6	6
Processus en cours au 31 décembre 2013	34	48

6.1.8 Surveillance des fondations classiques

Les principales activités de surveillance comprennent l'assujettissement de fondations, l'examen annuel des rapports d'activité et des comptes, la modification des statuts, l'examen de règlements, ainsi que la dissolution, la liquidation et la radiation de fondations.

Au 31 décembre 2014, 260 fondations classiques, représentant une valeur totale au bilan (au 31 décembre 2013) de l'ordre de 1043 millions de francs, étaient surveillées par le canton.

L'autorité de surveillance a rendu deux décisions d'assujettissement à surveillance de fondations nouvellement constituées. Sept fondations ont été dissoutes et radiées, six ont été transférées à l'Autorité fédérale de surveillance des fondations.

Les modifications des statuts de dix-huit fondations ont été approuvées. Il en a été de même des règlements de quatre fondations.

6.1.9 Autres activités

Formation des assesseur-e-s des Justices de paix

A la suite de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2013, du nouveau droit fédéral de la protection de l'enfant et de l'adulte, l'ancien droit de la tutelle a été substantiellement modifié. Tandis que les juges de paix et leurs greffiers ont pu suivre les cours organisés par la « Conférence des cantons en matière de protection des mineurs et des adultes » (COPMA) pour se familiariser avec cette nouvelle matière, tel n'a pas été le cas des assesseur-e-s des Justices de paix, notamment en raison des coûts élevés de ces cours (quatre modules d'une à deux journées, chaque module coûtant 800 francs par participant). C'est pourquoi le Service de la justice a organisé une formation interne au canton, dispensée par Parisima Vez, professeure titulaire à l'Université de Fribourg, cheffe adjointe du Service de la justice. Les cours ont eu lieu en février 2014, en trois blocs de deux journées. Au total, 63 assesseur-e-s y ont pris part, dont environ 25 % d'alémaniques.

7 Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)

Chef de service : Thomas Freytag

7.1 Application des sanctions pénales

7.1.1 Peines privatives de liberté et mesures

7.1.1.1 Nombre de jugements reçus

En 2014, 431 jugements pour des peines privatives de liberté (ci-après: PPL) ont été adressés au SASPP par les autorités judiciaires fribourgeoises dont :

- > 324 jugements pour des peines < 6 mois
- > 61 jugements pour des peines \geq 6 mois et \leq 1 an
- > 46 jugements pour des peines > 1 an

7.1.1.2 Modalités (excepté les peines pécuniaires et les peines privatives de liberté de substitution)

- > 172 convocations en régime ordinaire ont été établies.
- > 50 convocations ont été établies pour des personnes ayant obtenu l'autorisation d'exécuter leur peine sous le régime de la semi-détention; ce régime consiste à laisser au détenu la possibilité de conserver son activité lucrative et à ne passer en prison que la nuit, le samedi et le dimanche.
- > 2 convocations ont été établies pour une personne ayant demandé une répartition des journées de condamnation sur les fins de semaine.
- > 38 condamnations de PPL, prononcées par les autorités judiciaires fribourgeoises, ont été exécutées dans d'autres cantons, étant donné que les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient hors canton. En sus, le SASPP a reçu 26 condamnations de PPL, prononcées par d'autres cantons, à faire exécuter conjointement avec une condamnation prononcée par les autorités fribourgeoises dont la quotité de la peine était plus longue.
- > Nombre de jugements traités (PPL + TIG + conversion en TIG ou en PPL) 1536
- > Interruption de l'exécution des peines 1
- > Personnes signalées à la recherche informatisée de police (ci-après : RIPOL) 199
- > Ordres d'exécution de mandats non menés à terme à la gendarmerie 17
- > Ordres de transfert 135

7.1.1.3 Nombre de journées de privation de liberté et de détenus

Etablissement	Journées de détention	Détenu(s)
Etablissements de Bellechasse, Sugiez/FR	29 994	223
Etablissements de la plaine de l'Orbe/VD	3 183	11
Etablissement de Bellevue, Gorgier/NE	1 795	10
Prison de la Tuilière, Lonay/VD	1 097	19
Pénitencier de Witzwil/BE	113	1
Pénitencier d'Hindelbank/BE	395	1
Prison de Thorberg/BE	286	2
Pénitencier de Lenzburg/AG	391	4
Pénitencier de Pöschwies/ZH	43	1
Pénitencier de Bostadel /ZG	61	1
UPD, Berne	127	1
Le VAM, Fribourg, Bulle, Düdingen	113	26
Ritec, Düdingen	569	24
Inselspital Bern (Quartier cellulaire)	113	11
Diverses courtes peines hors canton	1 459	117
Centre de mesures St-Jean/BE	290	2
Fondation Bartimée, Grandson/VD	682	4
Le Tremplin « Foyer Horizon », Fribourg	421	2
Fondation Le Torry, Fribourg	280	1
Foyer St Louis, Fribourg	730	2
Foyer Le Radeau, Orsonnens	1 175	4
Foyer La Thièle, Yverdon-les-Bains/VD	153	1
Fondation Saphir, Corcelles /VD	265	1
Syphon, Brügg	150	1
Foyers Les Rives-du-Rhône, Sion /VS	68	1
Centre éducatif de Pramont /VS	175	2
EMS Sylvabelle SA, Provence/VD	192	2
Fondation Terra Vecchia, Schüpfen/BE	334	1
UPK, Basel/BS	408	1
Résidence Les Sources, Sonceboz	212	1
CAAD, Saxon /VS	519	3
Foyer du Parc, Couvet /NE	31	1
Total	45 824	482

7.1.1.4 Nombre de mesures

En 2014, 119 personnes ont exécuté ou exécutent encore une mesure selon le Code pénal, dont:

- > 21 personnes un traitement des troubles mentaux en vertu de l'article 59 CP ou des articles 59 et 60 CP (mesures thérapeutiques institutionnelles);
- > 15 personnes un traitement des addictions en vertu de l'article 60 CP (mesure thérapeutique institutionnelle);
- > 3 personnes une mesure applicable aux jeunes adultes en vertu de l'article 61 CP (mesure thérapeutique institutionnelle);
- > 76 personnes un traitement ambulatoire pendant l'exécution de leur peine ou en liberté en vertu de l'article 63 CP;
- > 4 personnes un internement en vertu de l'article 64 CP.

Ces personnes ont été placées selon le tableau 1.1.1.3.

Le SASPP a rendu 30 ordonnances de traitement, 10 décisions de levée de la mesure, 28 décisions de refus de levée de la mesure, 5 décisions d'octroi de libération conditionnelle de la mesure, 13 décisions de refus de libération conditionnelle de la mesure, 2 refus de libération conditionnelle de l'internement, 3 décisions de prolongation de la mesure, 4 décisions d'interruption de la mesure.

7.1.1.5 Travail externe

14 personnes ont bénéficié ou bénéficient encore du régime de travail externe. Lieux de placement

Etablissement	Journées de détention	Détenu(s)
Etablissements de Bellechasse, Sugiez/FR	29 994	223
Maison de détention « Les Falaises »	716	9
Maison Montfleury/GE	256	1
Maison Le Vallon/GE	327	3
Steinhof, Hindelbank	229	1
Wohnheim Monbijou, Bern	334	1
Total	1862	15

7.1.1.6 Travail et logement externe

4 personnes ont bénéficié ou bénéficient encore du régime de travail et logement externes.

7.1.1.7 Libération conditionnelle et levée de mesures

En application de l'Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales, le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons est habilité à rendre des décisions de libération conditionnelle des peines privatives de liberté (lorsque la peine privative de liberté est supérieure à deux ans, le SASPP est tenu de demander le préavis de la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité).

De même, le SASPP est compétent pour prendre toute décision relative à la libération conditionnelle ou/et à la levée des mesures ambulatoires, des mesures thérapeutiques institutionnelles ou des internements. Dans plusieurs cas, le SASPP est également enjoint de demander son préavis à la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité.

Les décisions suivantes ont été ordonnées :

Libération conditionnelle accordée après l'exécution du minimum légal des 2/3	31
Libération conditionnelle accordée pour une date ultérieure	10
Refus de libération conditionnelle	47
Prolongation du délai d'épreuve	2
Levée de la mesure accordée	10
Levée de la mesure refusée	28
Libération conditionnelle de la mesure accordée	5
Libération conditionnelle de la mesure refusée	13
Libération conditionnelle de l'internement refusée	2
Demande de prolongation de la mesure	3
Interruption de la mesure	4
Total	155

7.1.2 Peines pécuniaires et peines privatives de liberté de substitution

Les amendes et peines pécuniaires impayées sont converties en jours de peine privative de liberté de substitution.

Nombre de peines privatives de liberté de substitution reçues (amendes et peines pécuniaires impayées) et montant encaissé par le Service pour chaque autorité:

Autorité	Amendes et peines pécuniaires reçues	Montant encaissé
Ministère public	4086	893 737.85
Préfectures	1959	271 900.35
Autres cantons	61	31 418.50
Tribunaux	76	16 233.35
Ville de Fribourg	1024	49 854.75
Commune de Planfayon	2	1366.90

Le total s'élève à 7208 ordonnances de peines privatives de liberté de substitution reçues concernant des amendes et des peines pécuniaires impayées ainsi qu'à un montant total encaissé de 1 264 511 fr. 70.

174 ordonnances de peines privatives de liberté de substitution concernant 83 personnes ont été transmises au secteur des peines privatives de liberté pour être intégrées à des peines fermes. De plus, 33 ordonnances de conversion d'amende concernant 17 personnes ont été transmises au secteur du TIG pour exécution d'un travail d'intérêt général.

Autres chiffres concernant le traitement des peines privatives de liberté de substitution:

Mandats attribués à la gendarmerie	2750
RIPOL effectués	808
Délégations transmises aux autres cantons	1686
Arrangements de paiement accordés	499
Nombre de convocations	64

7.1.3 Travail d'intérêt général

Le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons et le Service de probation sont chargés de faire exécuter les peines de travail d'intérêt général prononcées par les autorités judiciaires. Le SASPP prend les décisions prévues aux articles 11 et 12 de l'Ordonnance fédérale du 19 septembre 2006 relative au code pénal et au code pénal militaire, ainsi que les mesures administratives prévues à l'article 13 de l'Ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général.

En 2014, 457 ordonnances de TIG ont été adressées au SASPP par les autorités judiciaires fribourgeoises. En sus, le SASPP a reçu 63 condamnations de TIG, prononcées par d'autres cantons, à faire exécuter, étant donné que les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient dans notre canton.

434 dossiers de TIG ont été transmis au Service de probation comme mandats d'exécution. 71 courriers « droit d'être entendu » ont été transmis pour des raisons d'indiscipline, d'absences injustifiées ou parce que la personne condamnée a finalement opté pour un régime de détention. En outre, 85 rapports ont été rédigés pour les autorités judiciaires en vue d'une éventuelle suppression de TIG.

98 condamnations à un travail d'intérêt général, prononcées par les autorités judiciaires fribourgeoises (excepté les amendes converties), ont été exécutées dans d'autres cantons, puisque les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient hors canton.

7.1.4 Recours en grâce

Le Grand Conseil a traité 3 recours en grâce en 2014.

7.1.5 Recherche de places en détention provisoire

Nombre de places recherchées	98
Nombre de places trouvées	92
Nombre de téléphones effectués	1244
Nombre d'heures de recherche	142

7.1.6 Casier judiciaire

En 2014, le Service de coordination du casier judiciaire a enregistré 5402 jugements et délivré 16 103 extraits pour les autorités judiciaires du canton.

7.2 Prisons

La Prison centrale occupe 36 collaborateurs, un stagiaire et une apprentie.

En 2014, la Prison de Romont a été ouverte du 1er janvier 2014 au 13 juin 2014.

Les prisons hébergent les catégories de personnes suivantes, des deux sexes, majeurs ou mineurs:

- > Les inculpés en détention provisoire
- > Les personnes condamnées jusqu'à leur transfert dans un établissement d'exécution des peines
- > Les détenus en transfert d'un établissement à l'autre
- > Les détenus aux arrêts
- > Les personnes condamnées qui purgent une peine de quatre semaines au plus par journées séparées
- > Les personnes condamnées qui exécutent une peine, en principe de douze mois au maximum, sous le régime de la semi-détention
- > Les personnes condamnées qui exécutent une peine de plusieurs mois en régime du travail externe (fin de longues peines)
- > Les personnes condamnées qui exécutent une peine privative de liberté ferme de six mois au maximum en régime ordinaire
- > Les personnes retenues en vertu de la juridiction pénale des mineurs
- > Les personnes détenues en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers
- > Les arrêts militaires.

7.2.1 Entrées en 2014

	Suisses	Etrangers
Hommes – Prison centrale	110	423
Femmes – Prison centrale	0	1
Filles mineures – Prison centrale	1	0
Garçons mineurs – Prison centrale	2	3
Hommes – Maison de détention « Les Falaises »	31	23
Femmes – Maison de détention « Les Falaises »	2	1
Total	150	463

7.2.2 Journées de détention

	Suisses		Etrangers		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Détention avant jugement					
Prison centrale	3 481	0	12 029	4	15 514
Prison de Romont	185	0	527	0	712
Détention des mineurs					
Prison centrale	17	1	21	0	39

	Suisse		Etrangers		Totaux
Exécution ordinaire de peines ou d'arrêts					
Prison centrale	1 134	1	2 645	0	3 780
Exécution par journées séparées					
Prison centrale	0	5	10	0	15
Exécution en semi-détention					
Maison de détention « Les Falaises »	2 578	14	1 666	60	4 318
Exécution en régime de travail externe					
Maison de détention « Les Falaises »	295	0	421	0	716
Mesures de contrainte	0	0	1 316	0	1 316
Arrêts militaires - Prison centrale	2	0	0	0	2
Totaux	7 692	21	18 635	64	26 412

7.2.3 Subsistance

Le plan des menus s'étend sur plusieurs semaines. A la Prison centrale ainsi qu'à la Maison de détention « Les Falaises », les repas sont préparés par deux cuisiniers professionnels qui se partagent le plan de service durant 7 jours par semaine secondés par deux détenus. Aucune réclamation n'a été enregistrée en 2014 en ce qui concerne aussi bien la qualité que la quantité des mets servis.

7.2.4 Locaux

7.2.4.1 Locaux de la Prison centrale divisés en quatre secteurs

	Places
Détention provisoire des hommes	58
Détention des mineurs	2
Exécution de peines des hommes	15
Exécution des mesures de contrainte des hommes	4
Total des places à disposition	79

7.2.4.2 Locaux de la Maison de détention « Les Falaises » divisés en deux secteurs

L'exécution de régimes facilités – semi-détention hommes

L'exécution de régimes facilités – semi-détention femmes

Total des places à disposition 20

7.2.4.3 La Prison de Romont

Détention provisoire des hommes 5

7.2.5 Occupation des détenus

Les personnes placées en détention provisoire ne sont pas astreintes au travail, mais elles sont occupées par les différents programmes au sein de l'établissement. Par contre, les dispositions du Code pénal prévoient que les détenus condamnés aux arrêts ou à l'exécution de peines privatives de liberté sont astreints au travail.

En 2014, les détenus ont eu l'occasion d'être occupés, que ce soit à la cuisine, à la buanderie, à l'atelier d'occupation, au nettoyage et à l'entretien du bâtiment. Au total 26 632 heures, correspondant à un montant de 79 895.50 francs de rémunération.

7.2.6 Assistance des détenus

Les deux assistantes sociales se partagent un taux d'activité de 40 % au sein de la Prison centrale. Elles sont présentes quatre demi-journées par semaine et assurent une prise en charge sociale des personnes en exécution de peine ainsi que des détenus en régime de semi-détention à la Maison de détention « Les Falaises ». Durant l'année 2014, les assistantes sociales se sont entretenues avec 757 personnes en régime d'exécution de peine.

Elles élaborent et rédigent un plan d'exécution de la sanction pénale (PES) pour les personnes en régime de semi-détention ayant à exécuter une peine de plus de 6 mois au sein de la Maison de détention « Les Falaises ». Un nombre de 10 PES a été effectué.

Les collaborateurs du Service de probation assurent le service social des personnes en détention avant jugement dans les prisons du canton. Ils sont présents quatre après-midis par semaine à la Prison centrale et rencontrent tous les nouveaux arrivants, dans des locaux spécialement conçus à cet effet. En cas d'occupation de la prison de district de Romont, les collaborateurs du Service de probation sont présents une fois par semaine. Ces contacts atténuent le choc que peut provoquer l'incarcération et favorisent le retour à la liberté.

L'assistance sociale a pour buts ; l'écoute, le soutien et l'accompagnement des personnes détenues dans diverses démarches administratives, prises de contact (famille, autorités, avocats, établissements, employeurs et autres services).

Un certain nombre de personnes bénévoles s'est rendu dans les prisons du canton pour y rencontrer des détenus, en particulier ceux qui n'ont pas de famille ou qui n'ont plus de contact avec celle-ci.

Le Service de probation en collaboration avec les responsables de la Prison centrale, organise régulièrement des visites d'enfant qui favorisent la maintenance de liaison entre le détenu et ses enfants. Tous les samedis, les détenus en régime de détention provisoire moyennant l'autorisation du Ministère public et tous les dimanches, les détenus en exécution de peines selon le régime ordinaire peuvent recevoir la visite de leurs proches. Les personnes en détention administrative peuvent recevoir la visite le dimanche et durant la semaine.

L'adjoint du chef de service ou l'un des deux chefs de secteur se sont entretenus avec 542 nouvelles personnes incarcérées dans les 48 heures suivant leur arrivée.

Le Chef de service est à disposition pour les personnes détenues qui en font la demande.

L'assistance médicale à la Prison centrale est assurée par deux médecins, un/e psychiatre, deux psychologues, une infirmière à 70 %, un infirmier à 50 % ainsi qu'une infirmière à 30 %. Elle a notamment pour rôle de donner les soins adéquats aux détenus, d'organiser des consultations médicales (médecins ou psychiatres), de distribuer et gérer les médicaments, de collaborer avec les différents intervenants ainsi que de coordonner les collaborateurs médicaux externes et internes à la prison.

Les médecins généralistes de la Prison centrale ont consulté 469 détenus. 784 détenus ont bénéficié d'une consultation infirmière. Plusieurs détenus ont dû être conduits en milieu hospitalier pour des examens, des traitements ambulatoires ou encore des interventions. De plus, certains détenus ont eu recours à des médecins spécialisés.

Le Réseau fribourgeois de santé mentale a consulté 310 détenus pour des problèmes psychiatriques et 109 détenus pour un suivi psychologique.

Un aumônier catholique, une pasteure protestante et un imam assurent régulièrement l'assistance morale et spirituelle des détenus. En outre, les détenus qui en ont besoin peuvent bénéficier d'une aide matérielle limitée.

7.2.7 Récapitulatif des prestations à la Prison centrale et la Prison de Romont

	2013	2014
Nombres d'entrées	655	613
Entretiens à l'entrée	543	542
Consultations par l'infirmier/ère	681	784
Consultations par le médecin	570	469
Consultations par la psychiatre	271	310
Consultations par la psychologue	115	109
Consultations médicales en urgence	63	52
Entretiens par le personnel social du SASPP	606	763
Heures de travail rémunérées à 3 francs/heure	24 155	26 632
Séquences de sport de 60 minutes	405	405

	2013	2014
Séquences de promenade de 60 minutes	1 095	1 120
Visites familiales	813	826
Entretiens par le SPOMI	16	14
Entretiens par la Croix-Rouge	76	58
Entretiens par les intervenants religieux	208	148
Sanctions disciplinaires	23	25

8 Service de probation (SProb)

Chef de service : Philippe Pillonel

8.1 Activités

8.2 Secteur administratif

Ce secteur qui est notamment garant de la bonne constitution des dossiers physiques et informatiques a géré un flux de 669 dossiers du secteur probation et de 590 dossiers du secteur des peines en milieu ouvert, soit des augmentations respectives de 20 et 23 % du nombre total de dossiers en flux pour l'année 2014.

En ce qui concerne le soutien financier octroyé par le Service, la répartition des charges est la suivante :

Prestations financières	2011	2012	2013	2014
Soutien aux personnes en détention	2983	2416	1905	2631
Soutien aux personnes sous mandat	33 377	31 599	13 757	27 473
Réinsertion professionnelle	(1045)	9301	8180	8409
Traitements psychothérapeutiques	10 574	18 510	8077	29 911
Prélèvements biologiques	15 030	22 252	23 330	33 745
Logements	6490	7865	15 453	16 806
Programmes spéciaux TIG			2132	2378
Total	68 454	91 943	72 834	121 353

Le montant destiné aux personnes sous mandat de probation, c'est-à-dire aux personnes suivies en milieu ouvert, a pratiquement doublé par rapport à l'année dernière. Les prestations ont été attribuées sous forme de participation à des cours, bons alimentaires, de titres de transports et de participation aux frais médicaux ou à des soutiens d'activités diverses (sport, culture, etc.).

Le coût des traitements thérapeutiques ordonnés, de même que celui des prélèvements biologiques ont atteint en 2014 des montants record, respectivement 29 911 francs et 33 745 francs soit le 25 % et le 28 % du montant total alloué. Cette explosion des coûts répond principalement à la forte tendance des autorités judiciaires de prononcer dans un grand nombre de cas des mandats d'assistance de probation couplés à des règles de conduite astreignant la personne à un suivi thérapeutique et/ou à un contrôle d'abstinence.

Le taux d'occupation des appartements sous-loués par le Service à des personnes sortant d'un régime privatif de liberté est de 75 %. Le garde-meuble de Belfaux, quant à lui, répond toujours à une nécessité et accueille les affaires personnelles de 22 personnes se trouvant en régime de privation de liberté.

8.3 Secteur de probation

Dans ce secteur, comme dans l'ensemble des services de probation, le défi majeur réside dans la pertinence des appréciations portées sur les situations. Il s'agit là du grand défi que le suivi des personnes en fin de peine doit

relever. Afin de répondre le plus consciencieusement possible à ce challenge, le Service a poursuivi le développement et l'implémentation du processus actif de gestion des risques et d'encouragement à la désistance (PAGRED). Ce processus appliqué à ce jour à 79 % des dossiers suivis par le service permet d'identifier que 28 % des personnes suivies « hors les murs » nécessitent qu'un degré de vigilance accru soit porté à leur situation.

Mandat en milieu ouvert au 31.12.14	Mandant	2011	2012	2013	2014
Assistance de probation et/ou règles de conduite et/ou traitement ambulatoire ou traitement institutionnel	Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP) 104 mandats / 49 % en 2014	37	44	44	64
Assistance de probation et/ou règles de conduite lors d'une libération conditionnelle (art 87.2 CP)		35	34	33	34
Travail externe – Travail et logement externes (art 77a CP)		9	8	6	6
Assistance de probation et/ou règles de conduite dans le cadre d'un sursis ou d'un sursis partiel (art. 44.2 CP)	Tribunal des mesures de contrainte, Tribunaux pénaux et d'arrondissement, Ministère public 107 mandats / 51 % en 2014	91	94	90	86
Mandat de mesures de substitution lors d'une mise en liberté (art. 237 CPP)		17	21	25	21
Mandats		189	201	198	211

La deuxième préoccupation majeure et récurrente de ce secteur est le sous-effectif chronique en ressource humaine auquel il doit faire face. L'effectif de ce secteur est resté inchangé depuis 2001 en dépit de la charge de travail en constante augmentation. Cette augmentation est non seulement due à la progression en chiffres absolus du nombre de mandats mais également à l'introduction de nouvelles approches. Ces nouveaux outils, tels les échelles de risque, ont progressivement modifié en profondeur les processus d'intervention au sein du service. Ils nous permettent d'avoir une perception plus fine des situations et une appréciation plus performante du degré de risque présenté par les personnes suivies avec pour objectifs de répondre aux missions premières attribuées aux services de probation, la réduction de la récidive et l'insertion sociale des personnes condamnées. Avec 211 mandats pour un effectif de 2.6 EPT, chaque agent de probation gère plus de 80 dossiers. En 2014 et pour la dernière année, nous avons pu cependant compter sur l'apport appréciable d'une personne dans le cadre du programme « Jeune demandeur d'emploi ».

En ce qui concerne la détention provisoire, le nombre d'entretiens et d'interventions tout en étant important est en légère diminution par rapport à 2013.

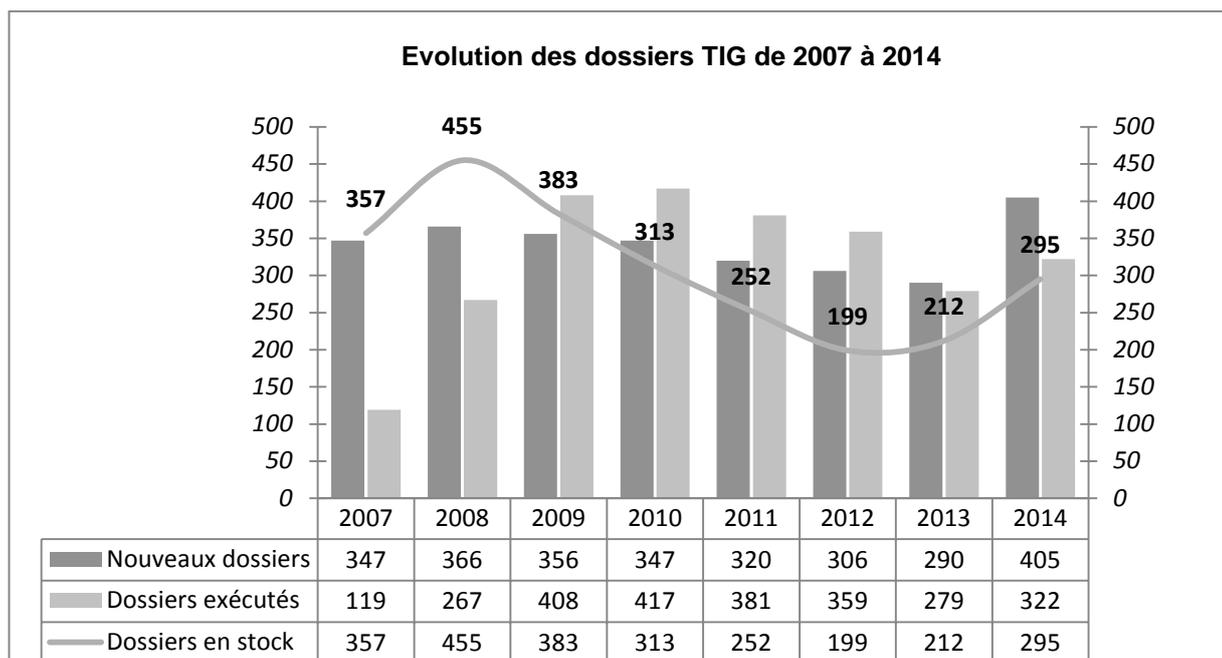
Détention provisoire du 01.01. au 31.12.14	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de personnes rencontrées	189	196	156	269	258	243
Nombre d'entretiens	984	919	883	1085	1210	1138

8.4 Secteur des peines en milieu ouvert (PMO)

L'activité de ce secteur consiste dans la mise en œuvre et le suivi des peines prononcées sous forme de travail d'intérêt général (acronyme TIG). Le travail d'intérêt général est une peine principale autonome. Le juge peut ordonner, avec le consentement de la personne condamnée, un travail d'intérêt général de 720 heures au plus, quatre heures de travail correspondant à un jour de privation de liberté. La peine est accomplie au profit de bénéficiaires, groupements forestiers, institutions sociales, œuvres d'utilité publiques, réseau hospitalier, etc.

En dépit de quelques mouvements de personnel, ce secteur a fait face à une importante charge de travail. Alors que la tendance était au fléchissement du nombre de condamnations à un travail d'intérêt général depuis l'entrée en vigueur du code de procédure pénale en 2011, l'année 2014 se caractérise par un record de 405 TIG confiés au service par les autorités judiciaires.

Le travail d'intérêt général reste une peine très prisée par les autorités judiciaires de ce canton et Fribourg pointe depuis de nombreuses années à la quatrième place des cantons suisses quant au nombre de TIG exécutés, derrière ZH, BE et BS (statistiques OFS 2013).



Répartition des dossiers en stock selon les statuts au 31 décembre 2014

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	%
Dossiers en attente	187	79	72	30	76	99	100 %
-non attribués	156	54	67	27	73	95	96 %
-à convoquer	31	25	5	3	3	4	4 %
Dossiers en exécution	205	232	180	170	136	196	100 %
-en tractation	86	111	65	70	51	58	29 %
-en cours d'exécution	92	95	72	64	47	95	49 %
-en difficultés	14	9	17	15	18	17	9 %
-début différé	1	3	8	9	8	8	4 %
-suspendus	12	14	18	12	12	18	9 %
Total des dossiers	392	311	252	200	212	295	

Ce tableau nous amène au constat que sur l'ensemble des dossiers en stock, grossièrement deux tiers sont en préparation ou en cours de traitement et un tiers en attente d'attribution à un agent de probation.

Dossiers sortis au 31 décembre 2014

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dossiers	408	417	381	359	279	322
Heures ordonnées	49 432	49 490	55 071	51 162	43 457	47 592
Heures exécutées	27 000	26 301	30 636	31 322	25 644	28 061

En 2014, 28 061 heures de TIG sur 47 592 heures ordonnées par les autorités judiciaires ont été réalisées, soit l'équivalent de 7015 jours-amendes ou 14.8 équivalents plein-temps (EPT) sur toute l'année répartis sur l'ensemble des bénéficiaires. En 2014, 86 bénéficiaires ont accueilli des « tigestes » (personne exécutant un TIG) au sein de leur organisme.

Répartition des dossiers fermés selon les statuts au 31 décembre 2014

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	%
Dossiers suivis	286	285	293	283	234	252	100 %
Exécution totale	244	239	235	236	193	206	82 %
Exécution partielle	31	31	39	32	27	22	8 %
Conversion	11	15	19	15	14	24	10 %
Dossiers non exécutés	122	132	88	76	45	70	100 %
Dossiers non exécutoires	62	59	42	28	15	38	54 %
Sans réponse aux convocations	60	73	46	48	30	32	46 %
Total des dossiers	408	417	381	359	279	322	

La proportion des dossiers suivis pour lesquels le processus est arrivé à son terme et l'exécution de la peine sous forme de travail d'intérêt général pleinement exécutée est de 82 % et ce taux reste identique à celui de l'année précédente. Pour des raisons essentiellement liées à des difficultés relationnelles du « tigiste » avec le lieu de placement, 22 programmes (8 %) ont été interrompus en cours d'exécution et 24 personnes n'ont pas débuté l'exécution de leur peine en raison d'une demande de conversion du travail d'intérêt général en peine pécuniaire ou en peine privative de liberté. Sous la rubrique « Dossiers non exécutoires » on trouve 38 dossiers pour lesquels les démarches n'ont pu être entamées pour cause d'hospitalisation de la personne, de l'absence d'adresse ou du fait que la personne est introuvable. Pour 32 dossiers, les convocations sont restées sans réponse en raison d'un déménagement dans un autre canton ou les personnes n'ont pas daigné donner suite aux courriers du Service. Ces dossiers dont la peine n'a pu être mise en œuvre sont retournés à l'autorité d'exécution.

Le partenariat mis en place en 2012 avec deux associations afin d'accueillir et d'encadrer les personnes condamnées à un travail d'intérêt général et souffrant de carences socio-éducatives a permis, en 2014, à 46 personnes d'effectuer 3941 heures de TIG, ce qui est l'équivalent de 985 jours-amendes.

8.5 Événements particuliers

8.5.1 Formation des agents de probation à la gestion du risque

L'évaluation, l'identification et la gestion des risques constituent aujourd'hui une part indissociable de l'activité des services de probation. Cette activité nouvelle vise à renforcer les compétences de façon à répondre au mieux aux missions fondamentales définies par le code pénal qui met en première ligne la prévention de la récidive tout en favorisant la réinsertion sociale. Afin de garantir ces missions, il apparaît essentiel de permettre aux agents de probation de maîtriser un certain nombre d'outils dans le domaine de la gestion du risque. C'est la raison pour laquelle, la Commission latine de probation, faisant le constat que de telles formations n'existaient pas en Suisse romande, a fait appel en 2012 déjà, au Prof. Th. H. Pham, spécialiste reconnu sur le plan international pour dispenser un cours intitulé « Bases de l'évaluation et de la gestion du risque de violence » à ses collaborateurs. L'ensemble des agents de probation du canton de Fribourg ont participé à cette formation.

Une deuxième formation a également été mise en place au niveau cantonal et a regroupé des collaborateurs du Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, des Etablissements de Bellechasse et du Service de probation. Cette formation a permis de former les agents de probation à l'utilisation d'un nouvel outil d'évaluation et de gestion du risque de récidive (le LS/CMI - Level of Service / Case management Inventory) ainsi qu'un guide d'évaluation des facteurs de protection pour les risque de violence (le SAPROF – Structured Assessment of PROtective Factors for violence risk). La mise en place d'outil commun entre les trois entités devrait permettre une meilleure cohérence dans l'appréciation du risque de récidive des situations.

8.5.2 Présentations et échanges autour du modèle d'intervention fribourgeois

Le modèle d'intervention fribourgeois PAGRED (Processus actif de gestion des risques et d'encouragement à la désistance) développé à l'interne depuis quelques années est un processus innovant, intégrant les différentes théories de la gestion des risques et de la désistance (sortie de la délinquance et de la criminalité) et permettant un suivi actif, collectif et dynamique des personnes, ainsi qu'une prise en charge individualisée et différenciée des situations. Ce modèle a éveillé un intérêt certain de la part du monde académique et de professionnels de divers horizons et a fait l'objet de plusieurs présentations durant l'année 2014, notamment le 25 mars à Amiens (F) dans le cadre d'une Journée d'Etude intitulée "Évaluation de la dangerosité et du risque de récidive chez les auteurs de violences sexuelles. Pratiques en France et chez ses voisins européens" organisée par le CRIAVS (Centre ressource pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles) de Picardie. Ce processus a également fait l'objet d'une présentation lors des journées GERN (Groupe européen de recherche sur les normativités) les 26 et 27 juin à Lausanne et le 1^{er} décembre dans le cadre du Master en criminologie de l'Ecole des sciences criminelles de l'Université de Lausanne.

8.5.3 Accueil d'une délégation tunisienne

Le 22 septembre 2014, le Service a accueilli une délégation tunisienne composée de quatre agents de probation et de deux magistrats du premier bureau de probation de Tunisie pour une journée d'échange d'expériences et de formation. Cette visite, placée sous l'égide de la Croix-Rouge internationale, portait en particulier sur l'expertise de notre Service dans le domaine du travail d'intérêt général, ainsi que sur le processus actif de gestion des risques et d'encouragement à la désistance (PAGRED). Cette rencontre, qui s'est déroulée sur une journée, a permis à nos hôtes tunisiens de découvrir notre pratique et a été l'occasion d'un partage et d'un échange constructif.

8.5.4 Mise en place d'une formation d'agent de probation

Les agents de probation sont issus de milieux présentant une certaine hétérogénéité (éducateurs, juristes, psychologues, psychocriminologues). Face à la complexité croissante des tâches, la nécessité de mettre en place une formation post grade pour ces professionnels est apparue depuis quelques années. Une démarche visant à élaborer le profil professionnel des agents de probation est actuellement en cours, en collaboration avec l'Institut fédéral pour les hautes études professionnelles. Plusieurs collaborateurs/trices du Service ont participé à ce processus.

9 Office de la circulation et de la navigation (OCN)

Directeur : Marc Rossier

L'Office de la circulation et de la navigation (OCN), établissement autonome de l'Etat (personne morale de droit public) depuis 1997, a son siège à Fribourg ainsi que deux succursales à Bulle et Domdidier. Il compte 87 unités plein temps et réalise un chiffre d'affaires supérieur à 19 millions de francs.

L'OCN est en charge de l'admission des conducteurs, des véhicules et des bateaux présentant toutes les garanties de sécurité sur les routes et les voies d'eau. Le canton de Fribourg dénombre plus de 230 000 conducteurs et plus de 245 000 véhicules. L'OCN perçoit les impôts sur les véhicules et les bateaux (plus de 102 millions de francs) pour le compte du canton de Fribourg. Il instruit également les cas d'infraction à la loi sur la circulation routière ; les mesures sont prononcées par la Commission des mesures administratives en matière de circulation routière.

L'activité de l'OCN fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'OCN, case postale 192, 1707 Fribourg ou téléchargé sur www.ocn.ch.

10 Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)

Directeur : Jean-Claude Cornu

L'Etablissement cantonal des assurances (ECAB), établissement autonome de l'Etat (personne morale de droit public), est chargé d'assurer tous les bâtiments situés sur le territoire cantonal et de favoriser les mesures de prévention et de défense contre l'incendie et les éléments naturels.

Il assure, sur la base du principe de la mutualité, près de 117 000 bâtiments pour une valeur assurée de quelque 83 milliards de francs.

La mission de prévention et de défense nécessite un investissement annuel de près de 15 millions de francs, soit plus du tiers des primes encaissées. En 2014, l'ECAB a dû indemniser des sinistres pour un montant de 13,2 millions de francs.

L'activité de l'ECAB fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'ECAB, Maison-de-Montenach 1, Case postale 486, 1701 Fribourg ou téléchargé sur www.ecab.ch.

11 Etablissements de Bellechasse

Directeur : Franz Walter

Les Etablissements de Bellechasse (EB) sont chargés de l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures prononcées en application du code pénal. Intégrés dans le concordat latin sur la détention pénale des adultes, ils accueillent essentiellement des détenus en régime ouvert ou semi-ouvert, en exécution de jugements prononcés par les autorités judiciaires des cantons romands et du Tessin. Ils accueillent également, au foyer La Sapinière, des personnes privées de liberté à des fins d'assistance. Au total, les EB ont une capacité d'accueil de 203 places.

L'activité des EB fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès des Etablissements de Bellechasse, Case postale 1, 1786 Sugiez.

12 Etat du personnel

Pouvoirs - Directions / Centres de charges	Comptes 2014 EPT	Comptes 2013 EPT	Ecarts EPT
Direction de la sécurité et de la justice	898.89	890.27	8.62
Administration centrale	765.82	758.19	7.63
3300 / JPMS Secrétariat général	8.96	8.32	0.64
3302 / SFPP Service de la surveillance des fondations		1.56	-1.56
3305 / JUST Service de la justice	7.01	5.69	1.32
3330 / POCO Service de la police du commerce	3.63	3.5	0.13
3335 / PETR Service de la population et des migrants	40.65	39.75	0.90

Pouvoirs - Directions / Centres de charges	Comptes 2014 EPT	Comptes 2013 EPT	Ecarts EPT
3345 / POLI Police cantonale	630.84	627.66	3.18
3355 / SPEN Service de l'application des sanctions pénales et des prisons	37.96	34.58	3.38
3370 / PATR Service de probation	7.37	6.98	0.39
3375 / MILI Service de la protection de la population et des affaires militaires	16.63	16.80	-0.17
3385 / PROT Protection civile	12.77	13.35	-0.58
Secteurs spéciaux, établissements divers	133.07	132.08	0.99
3365 / EBEL Etablissements de Bellechasse	131.09	130.08	1.01
3382 / LACN Camp du Lac Noir	1.98	2.00	-0.02
Pouvoir judiciaire	293.19	290.05	3.14
Administration centrale	293.19	290.05	3.14
2100 / TCAN Tribunal cantonal	40.98	41.33	-0.35
2105 / TARR Tribunaux d'arrondissement	79.68	76.92	2.76
2111 / MINP Ministère public	54.79	55.14	-0.35
2112 / TMCO Tribunal des mesures de contrainte	2.00	2.00	
2115 / CPMI Tribunal des mineurs	10.33	10.36	-0.03
2120 / JUPA Justices de paix	34.91	34.79	0.12
2125 / OPOU Offices des poursuites	57.79	56.55	1.24
2130 / OFAI Office des faillites	11.41	11.66	-0.25
2900 / CMAG Conseil de la magistrature	1.30	1.30	